

Réconomie de La union

n° 138 Mars 2012

Dossier

Économie et emploi en outre-mer

Le patrimoine des ménages

Les zonages urbains

Combien de ménages en 2020 ?

4 € 50



La ligne éditoriale



La Revue Économie de La Réunion

Des thèmes variés, une présentation claire et illustrée



Le Tableau économique de La Réunion

Un sujet traité à fond, dans un format pratique



Les Hors Série Économie de La Réunion

Chaque année à la rentrée, toutes les données socio-économiques à jour



Insee Partenaires

Six pages pour valoriser un travail en partenariat



Réconomie de la Réunion

Revue trimestrielle de l'Institut national de la statistique et des études économiques
ISSN : 0750-0769
ISBN : 978-2-11-128184-4
Directeur de la publication : **Valérie ROUX**
Rédactrice en chef : **Claire GRANGÉ**
N° 138 - mars 2012 - Code SAGE : ECOR13884
Conception graphique : **Jocelyne DAMOUR**
Imprimerie : Print 2000
Crédit photo : Fotolia
Dépôt légal n° 629 - Mars 2012

édito

Valérie ROUX

Directrice régionale

De nombreuses manifestations contre la vie chère et des violences urbaines ont secoué La Réunion en février. Si la question du niveau des prix et de l'inflation était au cœur du débat public, les difficultés de la population réunionnaise ne se résument pas à un problème de prix. Le premier problème est probablement celui des revenus : 50 % de la population est en situation de pauvreté et le patrimoine des Réunionnais est beaucoup plus faible qu'en France. Pourtant les salaires sont comparables à la moyenne des salaires de province. Ce problème de revenu s'explique avant tout par les difficultés d'accès à l'emploi. En 2011, le taux de chômage progresse encore et s'établit à 29,5 % alors qu'il était descendu à 24,6 % avant la crise. Les jeunes sont particulièrement touchés : 60 % des jeunes actifs sont au chômage. Cela explique certainement le rôle moteur qu'ils ont joué dans la contestation récente.

Cela pourrait laisser penser à une économie réunionnaise en difficulté, peu créatrice de richesses. Il n'en est pourtant rien : la croissance économique de La Réunion a été remarquable au cours des dix dernières années. C'est même le département d'outre-mer qui a enregistré la plus forte croissance : chaque année entre 1999 et 2009, le PIB s'est accru de 3,9 % contre 1,4 % en France. L'emploi a fortement augmenté (+ 3,8 % par an) et les emplois stratégiques se sont développés très rapidement dans les grandes unités urbaines (Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Port et Saint-Paul).

Alors pourquoi autant de personnes restent confrontées à des difficultés ? C'est en partie parce que la population réunionnaise est toujours en forte croissance (+ 110 000 habitants supplémentaires en 10 ans) : le nombre de personnes souhaitant travailler n'a cessé d'augmenter, engendrant une course contre le chômage. Cette croissance de la population s'est accompagnée d'une croissance deux fois plus rapide du nombre de ménages. En cause, le vieillissement de la population et les changements dans les modes de vie. La densification s'est accentuée et les aires urbaines de l'Ouest et du Sud ont étendu leur influence. À l'horizon 2020, ce sont encore 80 000 ménages supplémentaires qu'il faudra loger ce qui devrait nécessiter la construction de 6 000 logements chaque année. Peut-être une source d'emplois à venir ?

Pour faire part de votre avis sur les articles publiés :
dr974-correspondant-insee-contact@insee.fr
Pour consulter le site internet de l'Insee : www.insee.fr

sommaire

4 **Économie**

- > La pierre, composante importante du patrimoine des Réunionnais

8 **Emploi**

- > 60 % des jeunes actifs sont au chômage

10 **Dossier : Économie et emploi en outre-mer**

Approche comparée des évolutions macro-économiques

- > Une croissance économique remarquable

Emplois et salaires

- > L'outre-mer crée des emplois, mais pas suffisamment

Emplois stratégiques et rayonnement économique des agglomérations ultramarines

- > Rattrapage de Saint-Denis et retard croissant de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France

Produit intérieur brut à Mayotte en 2009

- > Une croissance dynamique mais un retard à rattraper

25 **Territoire**

- > L'Ouest et le Sud se restructurent autour de Saint-Paul et Saint-Pierre

27 **Société**

- > Des ménages plus petits et plus nombreux

La pierre, composante importante du patrimoine des Réunionnais

En 2010, près de 9 ménages réunionnais sur 10 détiennent un patrimoine financier et près de 6 sur 10 un patrimoine immobilier. C'est moins qu'en France métropolitaine (- 5 points) et cela peut s'expliquer par la jeunesse de la population et de plus faibles revenus. Les livrets d'épargne - liquides et peu risqués - comptent parmi les actifs financiers les plus répandus. La moitié des ménages possèdent plus de 90 000 euros de patrimoine, avec un écart très important entre les plus bas et les plus hauts patrimoines. L'immobilier est prépondérant, puisqu'il constitue près des trois quarts du patrimoine global.

En 2010, 92,5 % des ménages réunionnais possèdent du patrimoine : 87 % détiennent des produits financiers, 57 % un bien immobilier et 13 % ont des actifs professionnels (tableau 1).

Ces taux de détention d'actifs patrimoniaux sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, d'environ cinq points pour les produits financiers et l'immobilier. Une partie de cette différence peut être expliquée par la jeunesse de la population réunionnaise. La structure des revenus, qui constitue un déterminant important de l'accumulation du patrimoine, permet également d'expliquer cet écart.

Près de 55 % des ménages réunionnais sont propriétaires de leur résidence principale, en cours d'accession ou usufruitiers. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine (58 %), mais l'écart est plus important sur les autres types de logement : 1 % des ménages réunionnais seulement

possède une résidence secondaire, et 10 % de l'immobilier de rapport. Tous produits confondus, 57 % des Réunionnais possèdent un patrimoine immobilier. L'immobilier constitue une valeur refuge, face à la faible rémunération des livrets d'épargne et au risque intrinsèque des valeurs mobilières.

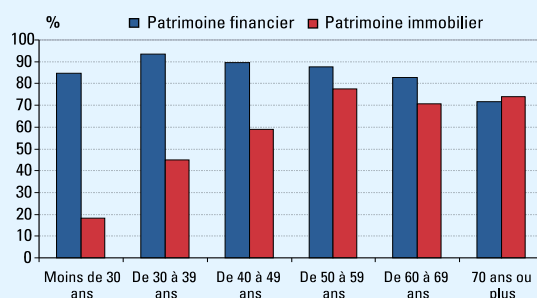
Les livrets sont la première forme d'épargne

Trois ménages réunionnais sur quatre détiennent au moins un livret d'épargne, ce qui en fait le produit financier le plus répandu. Le taux de détention est néanmoins moins élevé qu'en

La détention du patrimoine dépend de l'âge

Les décisions d'épargne et de désépargne évoluant au cours de la vie, la détention d'un patrimoine est fortement liée à l'âge. On sait que les plus âgés sont plus souvent propriétaires que les autres. Le patrimoine financier augmente quant à lui jusqu'à 40 ans, puis diminue ensuite. Le type de ménage ou la situation professionnelle des personnes qui le composent importent également : les couples, avec ou sans enfants, détiennent davantage de patrimoine que le reste de la population.

■ Graphique 1 - Taux de détention d'actifs financiers et immobiliers selon l'âge à La Réunion en 2010



Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

■ Tableau 1 - Taux de détention d'actifs patrimoniaux à La Réunion en 2010

Produits	en %	
	La Réunion	France métropolitaine
Livrets A ou bleu	60,6	68,3
Livret d'épargne populaire (LEP)	11,2	24,3
Livret de développement durable (LDD)	23,3	39,4
Livrets jeunes	11,6	14,8
Ensemble livrets défiscalisés	75,7	84,7
Livrets soumis à l'impôt	1,6	6,3
Ensemble des livrets d'épargne	76,0	85,0
Plan épargne-logement (PEL)	15,6	22,5
Compte épargne-logement (CEL)	8,5	16,4
Ensemble épargne-logement	20,2	31,2
Obligations, emprunts d'État	0,0	1,7
Parts sociales de banque	0,1	3,1
Parts de société civile en placement immobilier (SCPI)	0,1	0,4
Compte-titres	2,7	11,3
Plan épargne action (PEA)	3,2	11,8
Sicav ou FCP (y compris PEA)	2,1	7,6
Actions cotées (y compris PEA, hors SICAV et FCP)	3,4	12,4
Actions non cotées	1,1	1,9
Ensemble actions (y compris PEA, hors SICAV et FCP)	4,3	13,5
Ensembles valeurs mobilières	5,6	19,3
Assurance-décès non volontaire	30,5	33,9
Assurance-décès volontaire	18,9	10,7
Assurance-vie	19,3	34,7
Ensemble assurance-vie ou décès volontaire	34,1	41,8
Ensemble assurance-vie ou décès	52,9	59,3
Retraite complémentaire volontaire	2,3	5,4
Retraite surcomplémentaire	1,7	4,2
Ensemble épargne retraite (y compris RCV, hors PERP)	3,7	9,1
Plan épargne retraite populaire (PERP)	1,6	4,0
Plan épargne populaire (PEP)	0,5	4,4
Ensemble assurance-vie, PEP, épargne retraite, bons de capitalisation	36,2	48,3
Épargne salariale	4,0	15,1
Ensemble autres produits financiers hors non reclassés (bons d'épargne, de caisse ou du Trésor, compte à termes, compte courant d'associés, livret d'épargne entreprise)	1,3	4,0
Patrimoine financier	86,9	92,1
Résidence principale ¹	54,6	58,0
Autres logements	11,4	18,7
Patrimoine immobilier	57,1	61,9
Patrimoine professionnel	12,7	15,7

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Note de lecture : En 2010, 60,6 % des ménages vivant à La Réunion détiennent au moins un livret A ou bleu.

Champ : ménages ordinaires résidant à La Réunion.

1. Il s'agit de la part de ménages propriétaires de leur résidence principale, accédants à la propriété ou usufruitiers.

France métropolitaine (85 %). Le livret A ou bleu est ainsi détenu par 61 % des ménages à La Réunion, suivi par le livret de développement durable (23 %) et le livret d'épargne populaire (11 %). Les ménages les plus jeunes détiennent plus fréquemment ce type de produit que les autres : 84 % des 30-39 ans possèdent un livret, contre 63 % des 70 ans et plus. Ces livrets sont en grande majorité défiscalisés. Liquides et peu risqués, ces placements sont davantage prisés des familles monoparentales et des couples avec enfant(s). Il s'agit de la première forme d'épargne à La Réunion comme en France métropolitaine.

Les Réunionnais possèdent également des produits d'épargne longue (assurance-vie, épargne retraite) ou au profil plus risqué (valeurs mobilières). L'assurance-vie, au cadre fiscalement attractif et au rendement intéressant, est détenue par 19 % des ménages, contre 35 % en France métropolitaine. Par contre, l'assurance décès volontaire est très prisée. Avec un taux de détention à 19 %, c'est le seul actif patrimonial plus fréquemment détenu à La Réunion qu'en France métropolitaine (11 %).

Autre forme d'épargne de prévoyance, l'épargne retraite concerne moins de 4 % des ménages. Elle peut être à l'initiative de l'épargnant (complémentaire volontaire) ou de l'entreprise.

L'épargne-logement moins fréquente à La Réunion

L'épargne-logement, constituée en vue d'accéder à la propriété, concerne un ménage sur cinq. Le plan d'épargne-logement (PEL) est le plus prisé par les ménages (16 %), face au compte d'épargne-logement (CEL). Le taux de détention de ce type d'épargne est inférieur de 11 points à La Réunion comparativement à la France métropolitaine.

Au profil plus risqué tout en offrant la promesse d'un rendement supérieur, les valeurs mobilières concernent 6 % des ménages réunionnais. L'écart avec les ménages métropolitains est important (-14 points) sur ce type d'actif. Le plan d'épargne en actions (PEA) est le produit d'épargne le plus prisé de cette catégorie (3 %).

L'épargne salariale est encore peu développée à La Réunion où seuls 4 % des ménages en détiennent. Elle a pourtant connu un fort développement en France métropolitaine ces dernières années (15 % des ménages en détiennent en 2010). Bénéficiant d'un cadre fiscal attrayant, elle se présente sous la forme de participation, d'intéressement ou de plan d'épargne salariale.

Enfin, 13 % des ménages réunionnais détiennent une partie de leur patrimoine sous forme professionnelle. Il peut prendre la forme d'une entreprise, de terres, de bâtiments, de cheptel, et être exploité dans le cadre de l'activité professionnelle du ménage ou pas. Il est détenu pour 85 % par des indépendants en activité.

Plus de 91 000 euros de patrimoine pour la moitié des Réunionnais

La moitié des ménages réunionnais possèdent plus de 91 200 euros de patrimoine brut en 2010 (tableau 2). Sur la France entière, le patrimoine

médian est beaucoup plus élevé et atteint 150 200 euros, soit 65 % de plus qu'à La Réunion.

Peu de ménages se partagent une grande partie du patrimoine, à La Réunion comme en France. Ainsi, la moitié du patrimoine (49 %) est détenu par seulement 10 % des ménages, les mieux dotés.

L'écart entre les plus bas et les plus hauts patrimoines est très important. En effet 10 % des ménages, les moins bien dotés, disposent de moins de 1 000 euros de patrimoine brut. Ce montant, très faible, expose ces ménages à une certaine précarité face à des accidents de la vie.

À l'opposé, les 10 % des ménages les mieux dotés jouissent d'un patrimoine supérieur à 462 900 euros. Cependant, alors que les écarts de revenus sont plus accentués à La Réunion qu'au niveau national, ce n'est pas le cas pour les écarts de patrimoine, qui sont comparables.

L'immobilier est de loin la composante du patrimoine dont le montant est le plus élevé. Il constitue en effet 73 % du montant du patrimoine détenu par les Réunionnais, et 62 % du patrimoine français. La part plus importante du patrimoine immobilier à La Réunion peut s'expliquer en partie par la jeunesse de la population. Les ménages de 50 à 60 ans, qui détiennent davantage de produits d'épargne, sont moins nombreux à La Réunion. De surcroît, les ménages modestes sont plus souvent propriétaires. Leur accession à la propriété a en effet été facilitée par le passé par une plus grande disponibilité du foncier. Les mesures successives de défiscalisation immobilière mises en place dans les DOM ont également influencé les ménages.

Le patrimoine financier est faible. Il ne constitue que 8 % du patrimoine à La Réunion contre 20 % France entière. La moitié des ménages dispose ainsi de moins de 1 900 euros en placements financiers, ce montant s'élevant à 10 300 euros pour l'ensemble de la France.

Le patrimoine financier est lié aux revenus. À La Réunion, les petits revenus sont nombreux, ce qui explique en partie la faiblesse du patrimoine financier.

Enfin, le patrimoine professionnel représente 15 % du patrimoine des ménages réunionnais. Le poids du patrimoine professionnel varie selon la catégorie socioprofessionnelle. Il est notamment plus important chez les artisans, commerçants et industriels (37 % du patrimoine), les agriculteurs (30 %) et les cadres (27 %). La moitié des artisans, commerçants et industriels possèdent plus de 46 100 euros de patrimoine professionnel.

Le patrimoine augmente jusqu'à 60 ans et décroît ensuite

Le montant du patrimoine détenu par les ménages varie selon les âges, les décisions d'épargne et de désépargne se modifiant au cours de la vie. Le patrimoine est logiquement plus faible avant 40 ans où 65 % des ménages n'ont pas de patrimoine immobilier. Ensuite, les ménages s'endettent pour l'acquisition de leur logement, puis ils épargnent en vue de leur retraite. Le patrimoine atteint son maximum pour les ména-

■ Tableau 2 - Montants de patrimoine brut par grandes composantes en 2010

	Patrimoine (en euros)							
	brut global		financier		immobilier		professionnel	
	Moyen	Médian ¹	Moyen	Médian ¹	Moyen	Médian ¹	Moyen	Médian ¹
Âge de la personne de référence du ménage								
Moins de 40 ans	111 800	15 900	11 100	1 700	82 500	0	11 300	0
De 40 à 59 ans	265 600	157 100	18 400	2 700	194 000	131 600	40 500	0
60 ans et plus	217 300	108 300	17 900	1 300	155 800	91 700	32 100	0
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage²								
Agriculteur	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Artisan, commerçant, industriel	505 800	267 300	41 600	4 900	256 200	186 600	187 800	46 100
Profession libérale	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	0
Cadre	418 200	290 200	36 100	19 700	250 300	229 600	112 000	0
Profession intermédiaire	276 500	215 600	27 000	7 100	215 900	169 600	19 700	0
Employé	125 200	28 900	6 000	1 000	106 400	0	5 800	0
Ouvrier	138 000	76 200	4 400	1 200	122 300	65 900	3 200	0
Inactif n'ayant jamais travaillé	78 400	3 700	8 700	400	55 500	0	9 800	0
Type de ménage								
Personne seule	103 100	28 000	7 100	800	83 700	0	7 100	0
Famille monoparentale	104 500	5 000	8 700	700	80 900	0	9 200	0
Couple sans enfant	303 800	168 500	38 000	4 100	217 000	155 600	33 000	0
Couple avec enfant (s)	267 600	175 900	17 600	4 200	191 500	151 600	45 400	0
Autre cas	211 600	106 300	8 600	1 500	142 600	86 600	46 500	0
Ensemble Réunion	201 000	91 200	15 700	1 900	146 500	66 500	28 400	0
Ensemble France	259 000	150 200	50 800	10 300	160 500	106 700	35 300	0

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

1. Patrimoine médian : il partage la population en deux, une moitié des ménages disposent d'un patrimoine supérieur.

2. Les retraités, retirés des affaires et actifs non occupés sont classés dans leur catégorie socioprofessionnelle antérieure.

3. Il s'agit du montant du patrimoine immobilier (resp. immobilier), non déduit des emprunts éventuels en cours liés à l'acquisition d'un bien immobilier (resp. immobilier).

Lecture : en 2010, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 40 ans détiennent en moyenne 111 800 euros de patrimoine brut.

ges âgés de 50 à 60 ans. Il est alors constitué pour l'essentiel d'actifs immobiliers. En 2010, la moitié des ménages de 50 à 60 ans possèdent plus de 155 200 euros de patrimoine immobilier.

Les cadres et les professions intermédiaires détiennent une part importante du patrimoine réunionnais. Ils possèdent respectivement 11 % et 27 % du patrimoine immobilier, 15 % et 32 % du patrimoine financier, alors qu'ils ne représentent que 6 % et 12 % de l'ensemble des ménages. Ils ont pu constituer ce patrimoine grâce à des revenus réguliers garantis par des situations professionnelles stables. En effet, à La Réunion, les cadres et les professions intermédiaires occupent majoritairement des emplois publics, qui bénéficient pour la plupart de la surrémunération attribuée aux fonctionnaires.

À l'opposé, les ouvriers et les employés disposent des patrimoines les moins élevés. Leur patrimoine est composé essentiellement d'immobilier : 89 % pour les ouvriers et 85 % pour les employés. ■

Frédéric KOSMOWSKI

Anne LEVET

Chargés d'études

Source

Les précédentes éditions de l'enquête Patrimoine (1986, 1992, 1998 et 2004) avaient été réalisées uniquement en France métropolitaine. En 2010, l'enquête a été étendue aux départements d'outre-mer. Une extension régionale a été financée par le secrétariat d'état à l'outre-mer, de manière à pouvoir produire des résultats locaux sur le patrimoine des ménages réunionnais. Un échantillon de 1 500 ménages représentatifs de la population réunionnaise a été interrogé pour les besoins de l'enquête. La collecte s'est tenue d'octobre 2009 à janvier 2010.

Pour en savoir plus

- Frédéric KOSMOWSKI, « Enquête patrimoine des ménages 2010 : plus de 3 ménages sur 4 possèdent un livret d'épargne », *Informations Rapides Réunion* n° 166, novembre 2010.
- Anne LEVET, « Enquête patrimoine des ménages 2010 : la moitié des ménages possèdent plus de 90 000 euros de patrimoine », *Informations Rapides Réunion* n° 206, novembre 2011.

Définitions

- **Patrimoine brut global** : montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison ...), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeurs... qu'il détient, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible des ménages.
 - **Patrimoine net global** : montant total des actifs détenus par un ménage duquel on a déduit le montant total du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits. Il s'agit des emprunts contractés dans le but d'acquérir la résidence principale ou un autre bien immobilier, pour l'achat d'une voiture ou d'un autre bien d'équipement, ou pour tout autre motif personnel et/ou professionnel.
 - **Patrimoine financier** : il inclut tous les encours du ménage détenus sous forme de produits financiers, quels qu'ils soient : compte-chèques, livrets d'épargne, épargne-logement, épargne salariale, produits d'épargne retraite, assurances-vie, bons de capitalisation, PEA, comptes-titres, comptes à termes, bons du Trésor, etc.
 - **Patrimoine immobilier** : il comprend l'ensemble des biens immobiliers dont le ménage est propriétaire : résidence principale, mais aussi résidence secondaire, pied-à-terre, immobilier de rapport. Si le ménage n'est propriétaire que d'une partie d'un bien immobilier, seule la part lui revenant en cas de vente est incluse dans son patrimoine immobilier.
 - **Patrimoine professionnel** : il est constitué de l'ensemble des actifs professionnels détenus par un ménage (terres, machines, bâtiments, cheptel, stocks, etc.), que ce dernier les exploite dans le cadre de son activité professionnelle ou pas. Dans ce dernier cas, les biens sont en général mis en location et deviennent des actifs de rapport. Si le ménage n'est propriétaire que d'une partie d'un actif professionnel, seule la part lui revenant en cas de vente est incluse dans son patrimoine professionnel.
 - **Taux de détention** : proportion de ménages détenant au moins un produit de la catégorie d'actifs considérée.
 - **Immobilier de rapport** : il regroupe les logements mis en location tout ou partie de l'année, ceux mis à disposition gratuitement et les logements vacants.
- Quatre grands types de produits patrimoniaux de type financier ont été définis : les livrets d'épargne, l'épargne-logement, les valeurs mobilières et les produits d'assurance-vie / épargne-retraite
- **Livrets d'épargne** : ils regroupent les livrets soumis à l'impôt (livret B, épargne orange, ...) et livrets défiscalisés : les livrets A ou bleu, les livrets de développement durable (LDD, ex-Codevi), les livrets d'épargne populaire (LEP) et les livrets jeunes.
 - **Épargne-logement** : Elle regroupe les plans d'épargne-logement (PEL) et les comptes épargne-logement (CEL).
 - **Valeurs mobilières** : elles regroupent les plans d'épargne en actions (PEA), les actions, les obligations, les parts de SICAV ou de FCP, les parts sociales de banque et les parts de sociétés civiles de placements Immobiliers (SCPI). Le porteur d'une part de SICAV est propriétaire d'une fraction d'un portefeuille de valeurs mobilières, géré le plus souvent par des établissements bancaires. Le porteur d'une part de FCP est copropriétaire d'un portefeuille au sein du fonds commun de placement.
 - **Assurances-vie / épargne-retraite** : elle est constituée des assurances-vie, des assurances-décès, des plans d'épargne populaire (PEP), des retraites complémentaires volontaires ou surcomplémentaires, des plans d'épargne retraite populaire (PERP, uniquement en 2010) et des bons de capitalisation.

60 % des jeunes actifs sont au chômage

Au deuxième trimestre 2011, le taux de chômage à La Réunion s'élève à 29,5 %. Les jeunes, avec 60 % des actifs, sont les plus touchés et se désengagent du marché du travail. Les femmes, et en premier lieu les plus âgées se portent davantage sur le marché du travail.

Au deuxième trimestre 2011, le taux de chômage à La Réunion atteint 29,5 % de la population active. Il touche désormais 102 000 personnes, soit 3 000 de plus qu'en 2010. Le chômage a très fortement augmenté depuis le début de la crise, passant de 24,8 % en 2008 à 29,0 % en 2010 et se maintient à un niveau très élevé en 2011 : + 0,5 point.

Les femmes sont plus au chômage que les hommes (31,8 % contre 27,5 %). Cette situation perdure depuis de nombreuses années, mais l'écart s'accroît entre 2010 et 2011. Le taux de chômage des femmes augmente de 1,8 point tandis qu'il baisse pour les hommes de 0,7 point.

Le chômage des jeunes s'aggrave encore

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. En 2011, 60 % des actifs de 15 à 24 ans sont au chômage. Ils supportent la hausse la plus forte : + 4,1 points depuis 2010 et + 8,8 points depuis 2007. Ils sont aussi de plus en plus touchés par le chômage de longue durée : 64 % des chô-

meurs de 15 à 24 ans le sont depuis plus d'un an contre 50 % en 2010.

Dans le secteur marchand, seulement 39 % ont un CDI contre 79 % pour les 15-64 ans. Ils sont ainsi les plus touchés par la crise en vertu de l'adage « dernier arrivé, premier sorti ».

Le taux d'emploi reste stable : 43 % des 15-64 ans travaillent. L'emploi non-salarié progresse tandis que l'emploi salarié subit le contrecoup d'une baisse ponctuelle des personnes en contrat aidé au deuxième trimestre. Seul le taux d'emploi des jeunes diminue (- 1,8 point). En 2011, 12 % de l'ensemble des jeunes de 15 à 24 ans travaillent.

L'activité des femmes et des seniors progresse

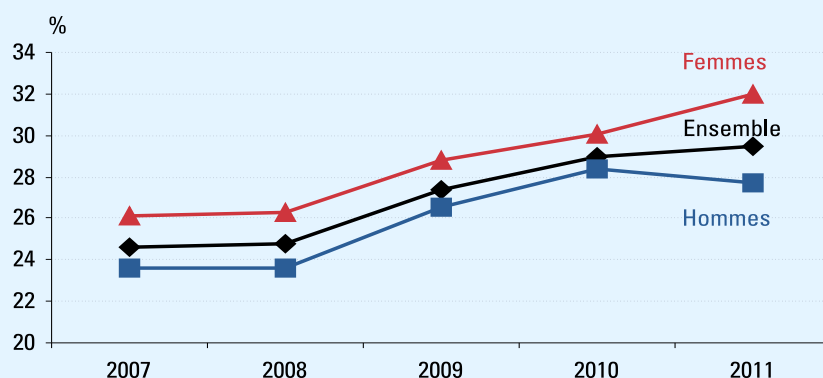
La population en âge de travailler augmente en 2011 : 563 000 personnes sont âgées de 15 à 64 ans, soit 7 600 de plus qu'en 2010. Cette augmentation résulte d'une génération des jeunes de 15 ans plus fournie que celle âgée de 65 ans.

■ Tableau 1 - Évolution des taux de chômage, d'activité et d'emploi à La Réunion

	2007	2008	2009	2010	2011
en %					
Taux de chômage (15 ans ou +)	24,6	24,8	27,4	29,0	29,5
Hommes	23,5	23,6	26,3	28,2	27,5
Femmes	26,0	26,2	28,7	30,0	31,8
Taux d'activité (15 - 64 ans)	57,9	59,8	59,8	61,1	61,0
Hommes	66,7	66,4	67,0	68,2	67,1
Femmes	49,6	53,6	53,0	54,5	55,4
Taux d'emploi (15 - 64 ans)	43,6	44,9	43,3	43,3	42,8
Hommes	51,0	50,7	49,3	48,8	48,5
Femmes	36,7	39,5	37,7	38,1	37,6

Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion (situation au 2^e trimestre).

■ Graphique 1 - Évolution du taux de chômage BIT selon le sexe



Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion (situation au 2^e trimestre).

Les entrées en activité sont plus nombreuses que les sorties. Le taux d'activité reste stable : 61 % des personnes en âge de travailler sont actives.

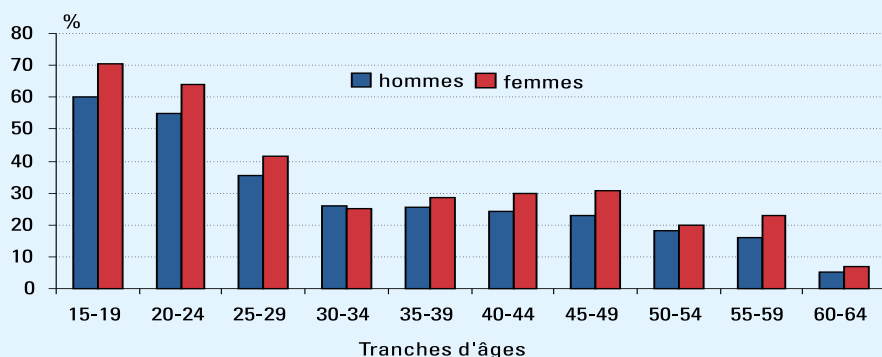
Le taux d'activité des femmes, traditionnellement faible à La Réunion, poursuit son rattrapage. Il a progressé de 5,8 points depuis 2007 et atteint 55,4 % en 2011. C'est encore dix points de moins que les femmes de France métropolitaine. Cette progression est due principalement aux seniors. Le taux d'activité des femmes âgées de 50 à 64 ans a grimpé en flèche depuis 2007, passant de 40 % à 48 %. En période de chômage de masse, les femmes sont amenées à davantage se porter sur le marché du travail pour compenser d'éventuelles pertes de revenus du ménage.

Les jeunes se désengagent du marché du travail

L'activité des moins de 35 ans baisse, surtout chez les hommes. Le taux d'activité baisse de 3,7 points chez les hommes et de 1 point chez les jeunes femmes. Découragés par le niveau du chômage, les jeunes sont moins nombreux à s'engager sur le marché du travail.

Le halo autour du chômage reste stable par rapport à 2010 : 34 500 inactifs souhaitent travailler.

■ Graphique 2 - Taux de chômage par âge en 2011



Source : Insee, enquête Emploi Réunion (situation au 2^e trimestre).

En revanche sa composition change. Il est nourri d'un côté par des chômeurs découragés qui ne font plus de recherches actives mais qui souhaitent toujours travailler. D'un autre côté, des femmes qui auparavant ne faisaient pas de recherches actives pour trouver un emploi quittent le halo et se portent désormais plus nombreuses sur le marché du travail. ■

Thomas PATENOTTE
Chargé d'études

Source et définitions

L'enquête annuelle sur l'Emploi est réalisée par l'Insee dans les départements d'outre-mer depuis 1993. L'objectif premier de cette enquête auprès des ménages est de disposer d'une mesure du chômage et de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT).

➤ **Chômage** : un chômeur est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé au cours d'une semaine de référence ; est disponible pour travailler dans les deux semaines ; a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi ou trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. Le **taux de chômage** est la proportion de chômeurs dans la population active. La **part des chômeurs** est la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

➤ **Population active** : elle regroupe les chômeurs et la population active occupée, composée des salariés et des non salariés.

➤ **Taux d'emploi** : c'est le rapport de la population ayant un emploi à la population totale correspondante.

➤ **Recherche « active »** : elle est déterminée selon les critères d'Eurostat : étudier les annonces d'offres d'emploi, passer des entretiens... Le simple renouvellement de l'inscription au Pôle emploi n'est pas considéré comme une recherche active.

➤ **Halo autour du chômage** : il regroupe les personnes inactives qui souhaitent travailler.

■ Tableau 2 - Population réunionnaise au regard de l'emploi en 2011

Tranches d'âges et sexe	en nombre					en %			
	Total	Actifs	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Part de chômeurs
Ensemble									
15 ans ou +	643 500	345 700	243 600	102 100	297 800	53,7	37,9	29,5	15,9
15 - 64 ans	562 900	343 300	241 200	102 100	219 600	61,0	42,8	29,7	18,1
15 - 24 ans	133 800	40 300	16 200	24 100	93 500	30,1	12,1	59,8	18,0
25 - 49 ans	292 400	229 400	164 200	65 300	62 900	78,5	56,2	28,4	22,3
50 - 64 ans	136 800	73 600	60 800	12 800	63 200	53,8	44,5	17,3	9,3
Hommes									
15 ans ou +	304 200	182 400	132 300	50 100	121 800	60,0	43,5	27,5	16,5
15 - 64 ans	270 000	181 100	131 000	50 100	88 900	67,1	48,5	27,7	18,6
15 - 24 ans	68 300	22 800	10 100	12 700	45 400	33,4	14,8	55,7	18,6
25 - 49 ans	135 400	118 700	87 400	31 200	16 700	87,6	64,6	26,3	23,1
50 - 64 ans	66 300	39 600	33 400	6 200	26 700	59,7	50,4	15,6	9,3
Femmes									
15 ans ou +	339 300	163 300	111 300	52 000	176 000	48,1	32,8	31,8	15,3
15 - 64 ans	292 900	162 200	110 300	52 000	130 700	55,4	37,6	32,0	17,7
15 - 24 ans	65 500	17 500	6 100	11 300	48 100	26,6	9,3	65,0	17,3
25 - 49 ans	157 000	110 800	76 800	34 000	46 200	70,6	48,9	30,7	21,7
50 - 64 ans	70 400	34 000	27 400	6 600	36 400	48,3	38,9	19,4	9,4

Source : Insee, enquêtes Emploi Réunion (situation au 2^e trimestre).

Économie et emploi en outre-mer

Au cours des dix années qui ont précédé la crise, l'outre-mer français a connu une croissance économique remarquable, portée par le secteur marchand. Malgré ce dynamisme, les retards par rapport aux régions de France métropolitaine subsistent, et le produit intérieur brut (PIB) par habitant demeure nettement en deçà du niveau français.

Sur la même période, la création d'emploi a été également forte, deux fois plus soutenue dans les DOM qu'en France métropolitaine. Mais cela n'a pas suffi à faire diminuer le chômage. Dans chaque département d'outre-mer, plus d'un actif sur cinq est au chômage, avec un record à La Réunion (29 %). Les taux d'activité et d'emploi dans les DOM demeurent très inférieurs à ceux

de métropole. De plus, lorsqu'ils travaillent, le salaire moyen des Domiens est inférieur à celui des métropolitains, du fait de la structure des emplois, qui sont moins qualifiés.

Les grandes agglomérations domiennes manquent en effet d'emplois stratégiques, notamment dans le commerce inter-entreprises et dans la conception-recherche. Néanmoins, les emplois stratégiques ont augmenté fortement à Saint-Denis entre 1999 et 2007, ce qui a permis à l'agglomération de résorber l'écart avec celles de métropole qui sont de même taille. Au contraire, l'écart se creuse avec les agglomérations antillaises, avec un déficit particulier de cadres gestionnaires des entreprises, des banques et des assurances.

L'île de Mayotte est devenue le cinquième département français d'outre-mer le 31 mars 2011. Là aussi, le PIB a fortement augmenté ces dernières années, avec une croissance portée essentiellement par la consommation, dont les dépenses se répartissent équitablement entre les ménages et les administrations. Mayotte bénéficie d'un des PIB par habitant les plus élevés de la zone océan Indien, mais son retard reste important au regard des standards internationaux.

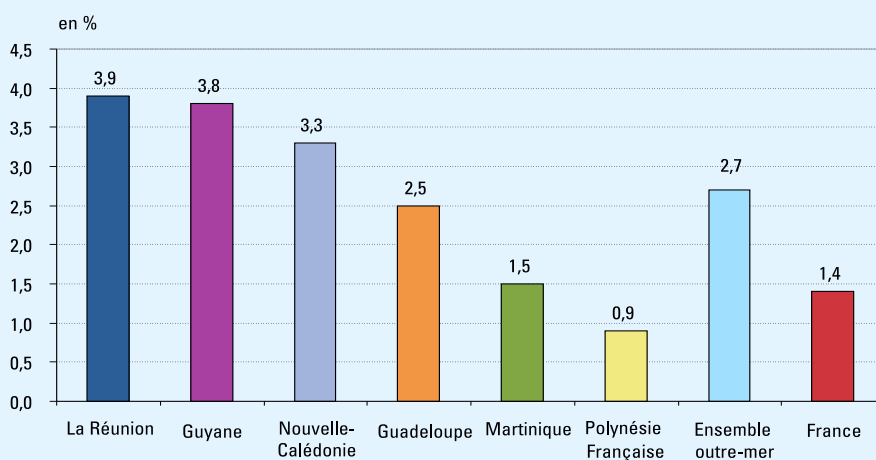
Approche comparée des évolutions macro-économiques : une croissance économique remarquable	11
Emplois et salaires dans les DOM : l'outre-mer crée des emplois, mais pas suffisamment	15
Emplois stratégiques et rayonnement économique des agglomérations ultramarines : rattrapage de Saint-Denis et retard croissant de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France	17
Produit intérieur brut à Mayotte : une croissance dynamique mais un retard à rattraper	21

Approche comparée des évolutions
macro-économiques des outre-mer

Une croissance économique remarquable

L'outre-mer français, mis à part la Polynésie française, a connu au cours des 10 années qui ont précédé la crise une croissance économique remarquable portée par le secteur marchand. Malgré ce dynamisme, les retards par rapport aux régions de France métropolitaine subsistent. En Guyane et en Polynésie, les gains de croissance sont annulés par l'accroissement de la population. La consommation finale des ménages et des administrations est le moteur principal des économies outre-mer. Les exportations y sont faibles, à l'exception de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie, qui ont développé des activités spécifiques. Les mesures d'aide à l'outre-mer mises en place au cours des dernières années ont favorisé l'investissement des ménages et des entreprises. Les collectivités locales ont également investi dans les infrastructures (routes, ports, etc.) et dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Les activités tertiaires ont porté la croissance, aussi bien en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Les services aux entreprises, les services à la personne et l'immobilier ont été particulièrement dynamiques. En revanche l'agriculture, les industries agroalimentaires et l'hôtellerie-restauration n'ont pas progressé au même rythme.

■ Graphique 1 - Variation moyenne du PIB en volume entre 1999 et 2009

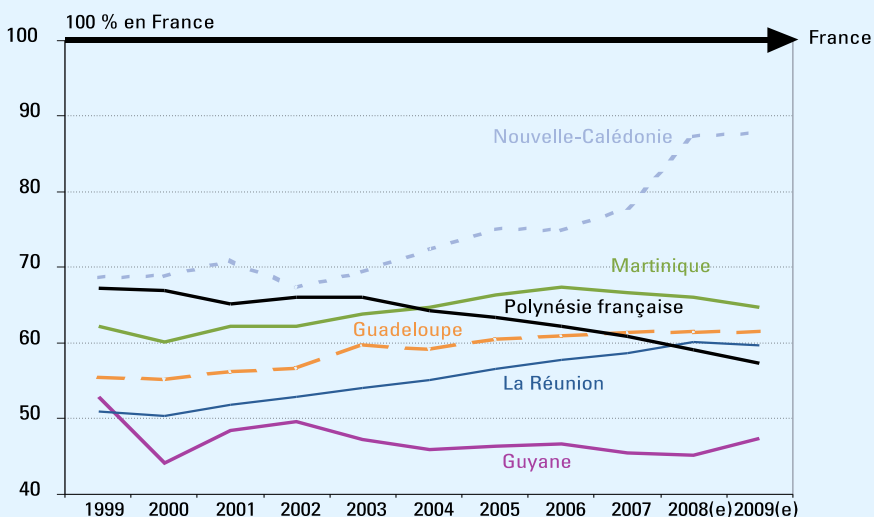


Sources : Insee, comptabilité nationale (France), comptes régionaux (DOM) ; ISEE (Nouvelle-Calédonie) ;

L'outre-mer a bénéficié au cours des dix dernières années d'une croissance économique plus rapide qu'en France métropolitaine. Entre 1999 et 2009, la croissance annuelle moyenne a été de 2,7 % en outre-mer contre 1,4 % en Métropole (graphique 1). D'un territoire à l'autre, la situation est néanmoins contrastée. Ainsi La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie ont connu une croissance plus de deux fois supérieure à celle de la France. Par contre, la croissance polynésienne a été très faible, voire négative sur les dernières années.

La crise économique a stoppé la croissance dans la plupart des territoires, à l'exception de La Guyane et de la Nouvelle-Calédonie. La croissance y a été soutenue grâce à la présence d'activités spécifiques : extraction du nickel en Nouvelle-Calédonie et activité spatiale en Guyane. Les autres territoires ont en 2010 un niveau de produit intérieur brut (PIB) inférieur ou égal à celui de 2007. La Polynésie française et la Martinique ont

■ Graphique 2 - Évolution du PIB par habitant comparé au niveau national



Sources : Insee, comptabilité nationale (France), comptes régionaux (DOM) ; ISEE (Nouvelle-Calédonie) ; AFD (Polynésie). (e) estimation.

Note : Le PIB par habitant décrit une situation moyenne. Il ne constitue pas un indicateur de revenu ou de pouvoir d'achat. Il ne tient pas compte de la redistribution des revenus ni de la composition des ménages. Il mesure juste l'effet de l'accroissement de la population sur la création de richesse produite.

été les plus fortement touchées, dès 2008, alors que La Réunion et la Guadeloupe bénéficiaient encore d'une évolution favorable. Mais la récession a été forte en 2009.

En 2010, la situation s'améliore aux Antilles et en Guyane. Ces territoires renouent avec la croissance suite à une reprise de la consommation des ménages. En Martinique et en Guyane, cette croissance a été renforcée par une inflation modérée, favorable au pouvoir d'achat. L'investissement repart à la hausse, surtout pour les ménages, sans toutefois atteindre les niveaux d'avant crise. Les investissements des entreprises croissent plus légèrement. Aux Antilles, les dépenses des touristes sont en forte hausse, après une situation particulièrement difficile en 2009 suite aux événements sociaux.

La Réunion est dans une situation moins favorable en 2010. L'activité peine à démarrer. La consommation des ménages progresse plus faiblement, et les dépenses des touristes reculent à prix constant. L'investissement est en baisse, notamment celui des ménages.

Dans tous les DOM, le commerce extérieur retrouve de la vigueur. Les exportations comme les importations augmentent, sauf en Guyane où

l'activité du centre spatial guyanais a été moins soutenue. La hausse des importations répond à une demande accrue des ménages en biens de consommation et d'équipement.

La croissance démographique freine la progression du PIB par habitant

Malgré la croissance remarquable sur la décennie, le PIB par habitant de l'ensemble de l'outre-mer reste nettement inférieur au niveau moyen français. Il s'élève à 17 300 euros en 2009, soit 58 % du PIB par habitant national (*graphique 2*). Pour l'ensemble de l'outre-mer, il est inférieur à la région la plus pauvre de France métropolitaine. Mais les différents territoires ont des niveaux très variables.

Les plus pauvres sont Mayotte et Wallis et Futuna. Ainsi à Mayotte, le PIB par habitant est estimé à 6 600 euros en 2009, soit près de cinq fois moins que celui de la France. En situation intermédiaire, les Antilles, La Réunion et la Polynésie française ont un PIB par habitant compris entre 58 % et 65 % du niveau national. Enfin, la Nou-

La part des dépenses des administrations dans le PIB stagne.

Le compte des administrations publiques, composé à la fois des dépenses des administrations d'État, des collectivités locales, des hôpitaux et de la sécurité sociale occupe une place prépondérante. Ce compte est en déséquilibre, les dépenses étant supérieures aux recettes. Le solde des comptes qui correspond à un transfert public national vers les DOM représente 21 % du PIB en Martinique, 25 % en Guadeloupe, 30 % à La Réunion et 37 % en Guyane.

Il contribue de façon décisive aux niveaux d'activité et de revenu des territoires. Le solde du compte des administrations évolue parallèlement à la croissance du PIB.

Le poids des principales dépenses se modifie. La part des dépenses de prestations sociales en espèces (minima sociaux) ainsi que les remboursements des dépenses médicales et aides au logement représente un quart du PIB.

Cette part a diminué à La Réunion malgré le rattrapage du montant de certaines prestations. Leur croissance a été supérieure à celle du PIB dans les autres départements d'outre-mer.

La part des dépenses courantes (salaires des fonctionnaires et consommations intermédiaires des administrations) stagne voire diminue aux Antilles et à La Réunion (- 5 points).

Les dépenses d'investissement et les aides à l'investissement versées par les administrations publiques ont progressé plus vite que le PIB à La Réunion (+ 3 points) et en Martinique (+ 2 points). Elles ont accompagné la croissance en Guadeloupe et en Guyane.

ouvelle-Calédonie et Saint-Pierre et Miquelon disposent d'un PIB par habitant proche de celui de la Bretagne.

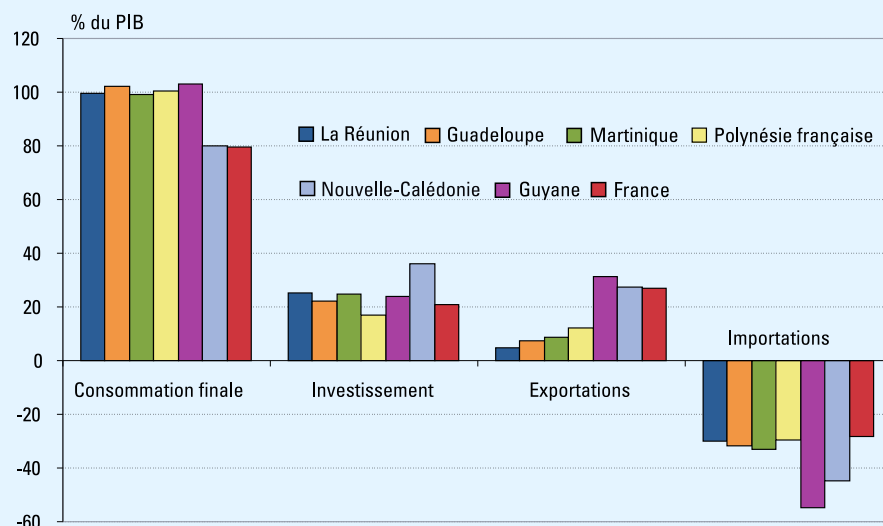
La progression du PIB par habitant est très contrastée d'un territoire à l'autre, en raison notamment de dynamiques démographiques différentes. En Guyane, la croissance de la population particulièrement élevée (+ 3,8 % par an) fait stagner la richesse produite par habitant. En Polynésie, la faible augmentation du PIB a été complètement absorbée par l'augmentation de la population, au point que le PIB par habitant a baissé sur l'ensemble de la période. Aux Antilles, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie, la forte augmentation de la valeur ajoutée a permis de réduire l'écart avec la France métropolitaine. Mais la crise économique a stoppé le rattrapage.

Une croissance tirée par la consommation

Les économies outre-mer sont centrées sur leur marché intérieur. Leur PIB est marqué par un poids élevé de la consommation, une faiblesse des exportations et une importance relative des importations.

La consommation finale des ménages et des administrations constitue plus qu'en métropole le moteur principal du développement des écono-

■ Graphique 3 - Poids des composantes du PIB en 2007



Sources : Insee, comptabilité nationale (France), comptes régionaux (DOM) ; ISEE (Nouvelle-Calédonie).

mies d'outre-mer. À l'exception de la Nouvelle-Calédonie, son poids dans le PIB dépasse de 20 points le niveau français (graphique 3). Il a toutefois tendance à diminuer du fait de la progression de l'investissement. L'outre-mer se caractérise également par la faiblesse des exportations, à l'ex-

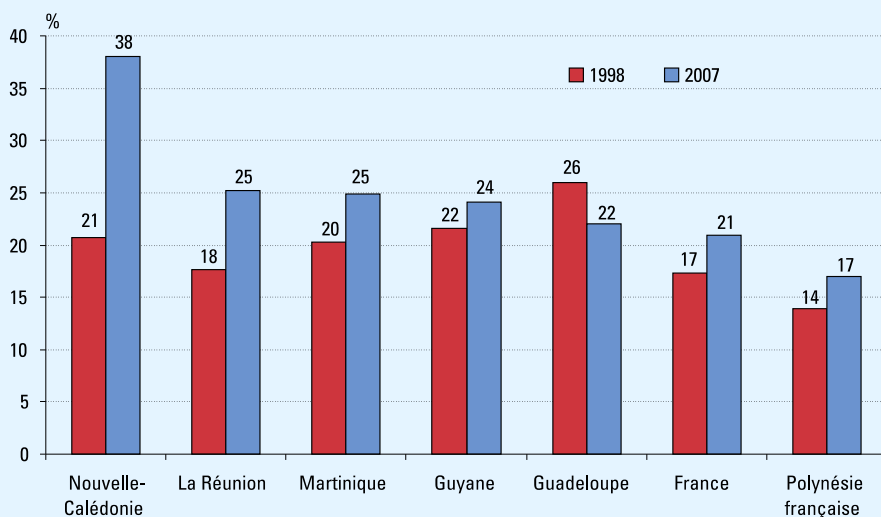
ception de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane du fait de l'existence de secteurs spécifiques. Une fois retiré l'impact de ces activités sur les exportations et les importations, le poids du commerce extérieur dans le PIB est identique à celui des autres territoires. Les exportations représentent 6 % à 9 % du PIB contre 27 % en France métropolitaine en 2007.

Les importations, qui impactent négativement la croissance du PIB, ne sont proportionnellement pas plus importante qu'en France métropolitaine. En effet, elles représentent entre 30 % et 33 % du PIB (hors Guyane et Nouvelle-Calédonie) contre 28 % en métropole. Sur l'ensemble de la période étudiée, le poids du commerce extérieur est resté identique.

Des territoires qui investissent

De 1998 à 2007, la forte croissance de l'investissement devient un élément moteur de l'économie ultramarine. En 2007, le poids des investissements dans le PIB est plus important en outre-mer qu'en France métropolitaine, porté par des mesures d'aide spécifiques à l'outre-mer. Il représente entre 22 et 25 % du PIB, et jusqu'à 36 % en Nouvelle-Calédonie, contre 21 % en métropole. Seule la Polynésie française a un taux inférieur à la France.

■ Graphique 4 - Évolution du taux d'investissement (FBCF / PIB)



Sources : Insee, comptabilité nationale (France), comptes régionaux pour les DOM ; ISEE (Nouvelle-Calédonie).

Un outre-mer français ou des outre-mer ?

Les outre-mer français sont des territoires très divers, par leurs populations comme par leurs évolutions économiques. Deux grands espaces se distinguent. D'une part les départements d'outre-mer, qui sont engagés dans un rapprochement fort avec la métropole du fait d'une réglementation proche. Ils bénéficient en outre de dispositifs de rattrapage, du fait de leur statut de région ultrapériphérique européenne (RUP). D'autres part les autres territoires, qui ont choisi l'autonomie dans la république. Les évolutions sont différentes à l'intérieur même de chaque espace, du fait de l'activité de secteurs spécifiques : extraction de nickel en Nouvelle-Calédonie, industrie spatiale en Guyane.

Malgré leurs diversités, certaines caractéristiques leur sont communes. Ce sont de petites économies, tournées essentiellement vers leur marché intérieur. Elles peuvent en effet difficilement commercer avec les pays environnants. Ces territoires sont ainsi confrontés à l'étroitesse de leur marché intérieur où les grandes industries sont inexistantes. Il est en effet difficile de réaliser des économies d'échelle et d'exploiter pleinement les capacités de production. De plus, l'éloignement des sources d'approvisionnement entraîne des surcoûts de production et de stockage. L'externalisation des activités est également plus difficile et la concurrence est réduite.

Pour surmonter ces handicaps, des aides sont accordées par l'Europe à destination des RUP pour les DOM et par l'État dans le cadre de lois spécifiques à l'outre-mer. La plus récente est la Loi organique pour le développement économique en outre-mer (Lodeom). Les contrats de plan État-Région complètent ces aides. Les lois spécifiques visent à améliorer la rentabilité des entreprises et à leur donner la capacité de développer une production intérieure rentable. Des mesures de défiscalisation des investissements productifs et du logement sont mises en place dans ce sens. Ces lois favorisent également le soutien à l'emploi par des mesures d'exonération de charges sur les salaires et de mesures fiscales particulières.

Ces territoires bénéficient également d'une fiscalité locale spécifique qui abonde le budget des collectivités locales (octroi de mer dans les DOM, etc.).

Le taux d'investissement (formation brute de capital fixe / PIB) a augmenté de 17 points en Nouvelle-Calédonie, de 7,6 points à La Réunion, de 4,6 points en Martinique et de 3,5 points en Guyane (graphique 4). À titre de comparaison, le taux d'investissement a augmenté de 3,6 points en France métropolitaine sur la même période. En Guadeloupe au contraire, il a diminué de 4 points.

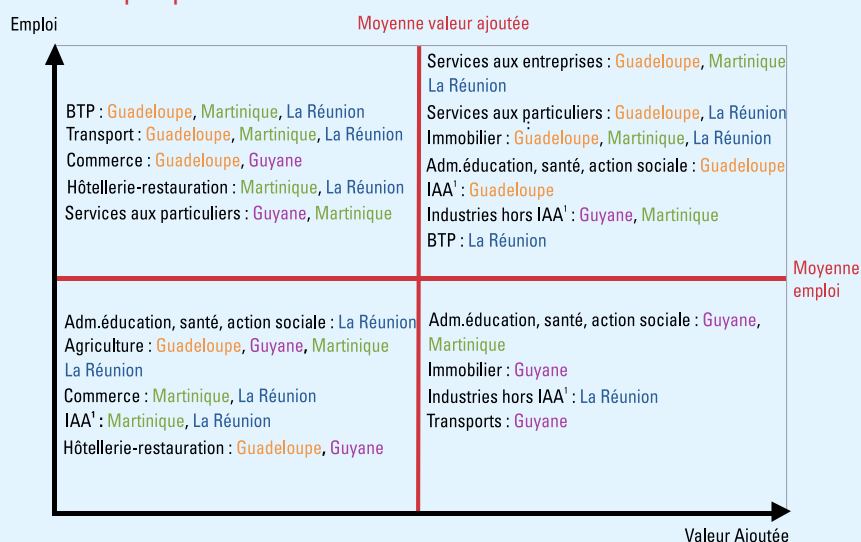
Les entreprises et les ménages sont principalement à l'origine de l'investissement. Dans les quatre DOM, la part des sociétés non financières dans l'investissement (FBCF) est prépondérante. En 2007, elle varie entre 35 % à La Réunion et 57 % en Martinique. Cette part a augmenté, notamment en Martinique où elle est passée de 40 % en 2000 à 57 % en 2007.

Cette forte augmentation résulte du fait que les ménages martiniquais investissent peu dans le logement. Ce sont plutôt les sociétés non financières qui construisent les logements collectifs portés par la défiscalisation.

La part de l'investissement des administrations provenant des entreprises individuelles reste faible. Elle progresse toutefois en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion.

Vient ensuite l'investissement des administrations publiques qui représente entre 19 % et

■ Graphique 5 - Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée et de l'emploi par secteur d'activité



Sources : Insee, comptes régionaux et ESTEL (Estimations d'emploi Localisées).

1. IAA : Industries agroalimentaires.

28 % des sommes consacrées à l'investissement total. Il a été particulièrement dynamique à partir de 2002 et correspond au développement des

DOM en matière d'équipements (établissements scolaires, hôpitaux, infrastructures routières, portuaires), particulièrement à La Réunion.

Enfin, l'investissement des ménages, constitué par les achats de biens immobiliers, est élevé à La Réunion et en Guadeloupe (28 % de l'investissement total dans ces DOM). Il répond à la forte demande en logements, notamment à La Réunion. En Martinique, pour les raisons évoquées ci-dessus, la part de l'investissement des ménages est plus faible. (12 % seulement).

Les activités tertiaires portent la croissance.

En termes d'emploi et de valeur ajoutée, les activités tertiaires ont été les plus dynamiques. Les secteurs d'activité peuvent être classés en quatre groupes en fonction de leurs évolutions sur la période étudiée (*graphique 5*).

Les secteurs dynamiques, qui ont connu une croissance en emploi et en valeur ajoutée supérieure à la moyenne, sont les services aux entreprises (conseil en gestion, de sécurité, d'entretien, d'information, de communication, d'intérim), les services à la personne et l'immobilier. En lien avec le fort besoin en logement, le secteur du BTP à La Réunion a été également particulièrement dynamique. Les industries agroalimentaires (IAA) en Guadeloupe et les industries (hors IAA) en Guyane et Martinique ont également bénéficié d'une forte croissance.

D'autres secteurs ont été dynamiques en terme de valeur ajoutée mais n'ont pas bénéficié d'une forte croissance de l'emploi. Il s'agit de l'administration, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. Ces secteurs, qui répondent aux besoins d'une population croissante, regroupent des activités principalement non marchandes mais aussi des activités marchandes en fort développement (entreprises de soutien scolaire par exemple). En Guyane, l'immobilier et les transports appartiennent à ce groupe.

Un ensemble dynamique en matière d'emploi mais peu en terme de valeur ajoutée regroupe le BTP aux Antilles et en Guyane, les transports et hôtellerie-restauration en Martinique et à La Réunion. Le commerce, secteur important en termes d'emploi, a fortement recruté en Guadeloupe et Guyane.

Enfin, alors qu'ils devraient jouer un rôle important dans le développement des territoires, un ensemble peu dynamique rassemble les secteurs de l'agriculture, des IAA et de l'hôtellerie-restauration. ■

Claude PARAIN
Chargé de mission

L'outre-mer crée des emplois, mais pas suffisamment

L'outre-mer crée des emplois : + 2,3 % par an entre 1998 et 2008, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Bien que l'emploi public occupe une place importante dans les économies domiennes, le secteur marchand est à l'origine des créations d'emploi. Mais elles n'ont pas été suffisantes pour faire diminuer le chômage. Dans chaque département d'outre-mer, plus d'un actif sur cinq est au chômage, avec un record à La Réunion (29 %). Le taux d'emploi dans les DOM est inférieur de 18 points à celui de métropole. Lorsqu'ils travaillent, le salaire moyen des Domiens est à un niveau comparable à celui de la France de province.

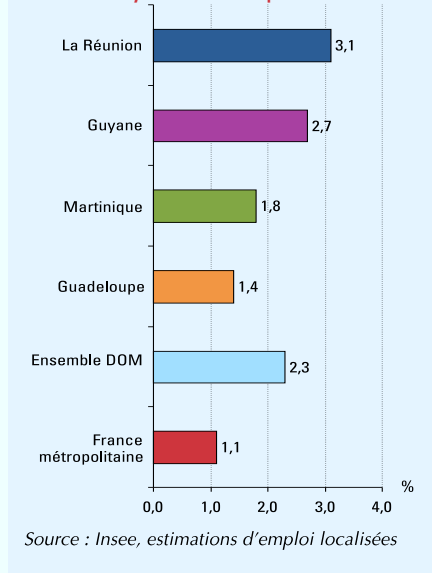
Sur 10 ans, la création d'emplois a été particulièrement dynamique dans les départements d'outre-mer. En moyenne chaque année jusqu'en 2008, l'emploi salarié s'est accru de 2,3 % par an dans l'ensemble des DOM, juste avant les premières manifestations de la crise économique. C'est deux fois plus qu'en France métropolitaine. La Réunion a bénéficié de la plus forte croissance de l'emploi (+ 3,1 % en moyenne par an), suivie de près par la Guyane (+ 2,7 %). Elle a été plus faible en Martinique et en Guadeloupe (respectivement + 1,8 % et + 1,4 %) (*graphique 1*).

L'augmentation de l'emploi est tirée par le secteur marchand. Néanmoins, le secteur principalement non marchand (administration, enseignement, activités pour la santé humaine et action sociale)

occupe une place importante dans les économies domiennes. En Guyane, il représente plus d'un emploi sur deux. La part de l'emploi public dans les autres DOM diminue et se concentre autour de 40 %. L'emploi public inclut également les emplois aidés non marchand, mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre l'exclusion de populations en difficultés. La baisse de la part de l'emploi public a été particulièrement forte à La Réunion (- 8 points en 10 ans).

À La Réunion, rapporté au nombre d'habitants, les emplois du secteur public sont au même niveau qu'en France métropolitaine : 11 pour 100 habitants. Ce rapport est plus faible en Guyane (10 emplois pour 100 habitants) et plus fort en Martinique (12 emplois pour 100 habitants).

■ **Graphique 1 - Taux de croissance annuel moyen de l'emploi salarié**



Le chômage ne diminue pas

Le dynamisme de l'emploi dans les DOM n'a pas permis de résorber le chômage sur les dix dernières années, compte tenu de la croissance de la population active. Si la forte augmentation de l'emploi a permis de réduire le chômage jusqu'en 2008, la crise économique a stoppé net cette évolution. Les taux de chômage sont repartis à la hausse en Guadeloupe et surtout à La Réunion.

En 2011, 29,7 % des actifs réunionnais âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, ce qui est le taux le plus élevé des DOM. Il est de 22,9 % en Guadeloupe, 21,0 % en Martinique et 21,2 % en Guyane. En France métropolitaine, le taux de chômage s'élève à 9,3 %. Les jeunes sont plus touchés que les autres. Le taux de chômage des jeunes atteint 59,8 % à La Réunion en 2011.

Le taux d'activité des Domiens reste néanmoins très faible (61 %), inférieur de 9 points à celui de France métropolitaine. Les Guyanais sont les moins actifs (55,5 %), les Antillais et les Réunionnais se situant dans une fourchette comprise entre 61 % et 65 %. Les femmes sont particulièrement peu nombreuses à se porter sur le marché du travail, notamment les Réunionnaises (55,4 %) et les Guyanaises (49 %). Les Antillaises sont plus actives : 60,6 % en Guadeloupe et 62,3 % en Martinique.

Dans les DOM, le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur de 18 points à celui de la France métropolitaine : 45,9 % des résidents des DOM sont en emploi contre 63,9 % en France métropolitaine. Seulement 42,8 % des Réunionnais travaillent contre 51,1 % des Martiniquais, qui ont le taux d'emploi le plus élevé des DOM.

Le salaire moyen identique à la France de province

En 2009, le salaire moyen du secteur privé dans les DOM est inférieur de 9 % à celui de la France métropolitaine. Il est toutefois équivalent au salaire moyen métropolitain hors Île-de-France, où les salaires sont nettement plus élevés. De plus, pour chaque catégorie socioprofessionnelle, exception faite des ouvriers, le salaire moyen dans les DOM est plus élevé que celui de métropole. L'écart de 9 % s'explique donc en grande partie par la structure de l'emploi, notamment par la faible proportion de postes d'encadrement dans les DOM. Seulement 9,5 % des emplois salariés du secteur privé sont occupés par des cadres contre près de 17,0 % en France métropolitaine.

Au classement des salaires du secteur privé des régions françaises, la Guyane se situe en 2^e position, juste derrière l'Île de France. La Guadeloupe et la Martinique se classent respectivement à la 8^e et 9^e position. La Réunion se situe à la 16^e place.

Le salaire moyen est 12 % plus faible à La Réunion qu'en France métropolitaine. Il y est plus faible qu'en Guadeloupe (-7 %), qu'en Martinique (-8 %) et qu'en Guyane (-2 %).

Comparativement aux autres DOM, La Réunion compte la plus faible proportion d'emplois qualifiés (cadres et professions intermédiaires). De plus, ces catégories ont un salaire moyen inférieur à celui de la moyenne des DOM. Enfin, les salariés réunionnais sont un peu plus fréquemment ouvriers, qui est une des catégories les moins rémunératrices.

C'est en Guyane que les salaires sont les plus élevés des DOM. Du fait de la présence de l'activité spatiale, ce département concentre une plus grande proportion de cadres parmi ses salariés.

En quatre ans, les salaires net annuels moyens ont augmenté différemment d'une région à l'autre. En Guyane, les salaires ont stagné en

euros constants (-0,2 % en taux de croissance annuel moyen entre 2005 et 2009). En Martinique et à La Réunion, l'augmentation atteint respectivement 0,9 % et 1,2 %. Enfin, la Guadeloupe bénéficie de la plus forte hausse de salaires des DOM (+1,7 %). Sur la même période, les salaires augmentent de 0,9 % par an en métropole. ■

Claude PARAIN
Chargé de mission

Les DOM : 2 % de l'emploi en France

Fin 2009, les DOM comptent 560 000 emplois salariés et non salariés, représentant 2 % de l'emploi total en France. La Réunion, département d'outre-mer le plus peuplé, concentre 241 000 emplois, la Martinique 136 000, la Guadeloupe 134 000, et la Guyane 48 000.

Dans les DOM, la structure de l'emploi est marquée par le poids du tertiaire non marchand, qui emploie 42,4 % des salariés, contre 32,3 % en France métropolitaine. En particulier, plus de la moitié des salariés Guyanais (51,1 %) travaillent dans ce secteur. À l'inverse, les secteurs industriels y sont peu implantés : 7,2 % des salariés des DOM y travaillent, soit deux fois moins qu'en France métropolitaine.

Avec les politiques de grands travaux ainsi que le développement de l'urbanisation, le secteur de la construction joue un rôle important dans les économies locales. Il emploie 6,5 % des salariés des DOM, comme en France métropolitaine. L'agriculture est plus importante dans l'ensemble des DOM où elle emploie 1,8 % des salariés (contre 0,9 % en France métropolitaine). Elle est particulièrement présente en Martinique (3,3 % des salariés), mais beaucoup moins en Guyane (0,6 %).

L'emploi non salarié est peu développé dans les DOM. Il représente 7,2 % de l'emploi total, contre 9,2 % en France métropolitaine.

Emplois stratégiques et rayonnement économique des agglomérations ultramarines

Rattrapage de Saint-Denis et retard croissant de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France

Les emplois stratégiques concourent au rayonnement économique d'une agglomération. Ils sont moins fréquents dans les grandes agglomérations d'outre-mer (Pointe-à-Pitre, Fort-de-France et Saint-Denis) qu'ailleurs en France. Leur insuffisance se concentre principalement dans le commerce inter-entreprises et plus encore dans la conception-recherche.

L'augmentation de l'emploi total s'accompagne de celle des emplois de cadres, avec un effet important pour les cadres gestionnaires.

La forte augmentation des emplois stratégiques à Saint-Denis, entre 1999 et 2007, permet à cette agglomération de résorber l'écart avec celles de métropole qui sont de même taille. Au contraire, l'écart se creuse pour les deux agglomérations antillaises. Celle de Fort-de-France connaît un déficit particulier de cadres gestionnaires des entreprises, des banques et des assurances.

L'attractivité d'une région tient en partie à celle de sa ville principale. De par sa fonction de métropole, elle exerce une influence économique et culturelle tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la région. En outre-mer, les régions pâtissent de leur éloignement et de leur faible poids démographique.

Saint-Denis à La Réunion, Pointe-à-Pitre en Guadeloupe et Fort-de-France en Martinique sont des agglomérations (unités urbaines) de taille moyenne en termes d'emploi. En 2007, elles comptent un peu plus de 70 000 emplois pour les deux premières et environ 55 000 pour Fort-de-France. Elles se situent ainsi respectivement au niveau des agglomérations de Saint-Nazaire et de

Lorient qui ne sont ni l'une ni l'autre des métropoles régionales. Le taux de chômage est si élevé en outre-mer que la comparaison en termes d'emplois est encore plus défavorable qu'en termes démographiques. Ainsi, la population des agglomérations de Saint-Denis et de Pointe-à-Pitre, comprise entre 170 000 et 180 000 habitants en 2007, est d'un niveau supérieur à celle de Saint-Nazaire (145 000). Leur taille est en fait voisine de celle des agglomérations de Perpignan et de Dunkerque.

Quant à Fort-de-France, la population de son agglomération est d'un peu moins de 135 000 habitants en 2007, soit du niveau de celles de Besançon et de Poitiers, capitales régionales.

Mais si le niveau de l'emploi lui-même est révélateur du poids économique d'une agglomération, en revanche il rend imparfaitement compte de son

■ Tableau 1 - Part des emplois stratégiques dans l'emploi

	en %	
	1999	2007
Saint-Denis	4,7	6,1
Point-à-Pitre	4,7	5,5
Fort-de-France	4,1	5,1
Moyenne ¹	5,3	6,6

Source : Insee, recensements de population.

1. Unités urbaines de 50 000 à 100 000 emplois en 2007.

L'analyse fonctionnelle des emplois et « emplois stratégiques »

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. L'Insee a complété cette approche par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les fonctions distinguent « les activités de mise en œuvre de matériels ou de processus techniques » des « activités de la conception et de l'expertise ». Au sein des premières, sont isolés d'une part les métiers du BTP, d'autre part l'agriculture, la sylviculture et la pêche, qui tous ont une dépendance particulière au territoire concerné. Quant aux secondes, elles sont subdivisées en « conception-recherche » et en « prestations intellectuelles » (architectes, avocats, notaires, informaticiens), lesquelles exigent une expertise mais sont moins porteuses d'innovation que les précédentes. Enfin, certaines professions de services sont rassemblées en une fonction « services de proximité » par référence à une clientèle présente localement. Au total, ce sont 15 fonctions qui définissent la structure de l'emploi. Une même fonction mêle des niveaux de qualification fort différents (un ingénieur de fabrication et un ouvrier), des statuts distincts (salarié et indépendant), voire plusieurs branches d'activité (la fonction « fabrication » est transversale à toutes les branches manufacturières).

Parmi ces fonctions métropolitaines, cinq ont été identifiées comme particulièrement présentes dans les grandes aires urbaines : le commerce inter-entreprises (professions liées au commerce de gros et au commerce entre les entreprises pour l'achat ou la vente) ; la gestion (professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance) ; la conception-recherche (professions de la conception, de la recherche et de l'innovation) ; les prestations intellectuelles (professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.) et la culture et les loisirs (professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non).

Les emplois de cadres et de chefs d'entreprise d'au moins 10 salariés associés à chacune d'elles constituent une mesure du rayonnement ou de l'attractivité des territoires. La proportion de ces emplois stratégiques, ou cadres des fonctions métropolitaines (CFM), est comparée d'une agglomération à l'autre, en outre-mer et en métropole.

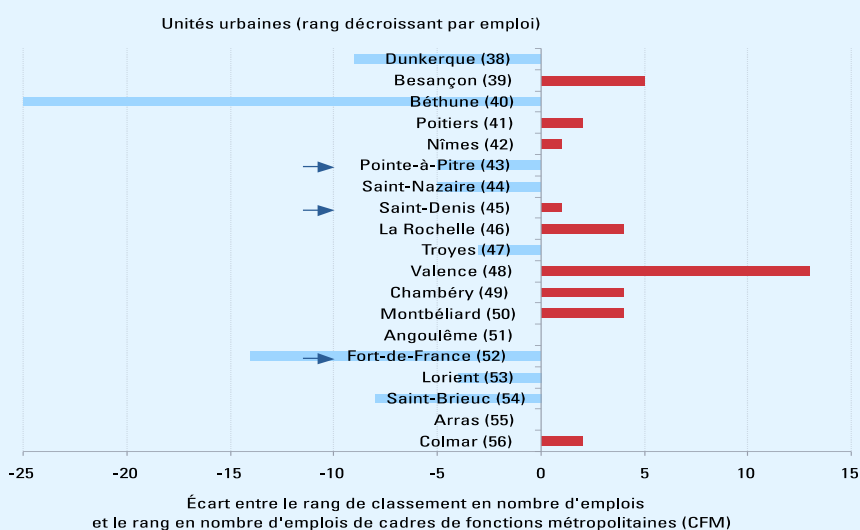
rayonnement. De ce point de vue, tous les emplois ne sont pas équivalents. Une nouvelle classification de l'emploi a été mise en place, complétant la traditionnelle répartition sectorielle par une ventilation par fonctions (*encadré*).

Un manque d'emplois stratégiques

Les emplois stratégiques, qui correspondent aux cadres des fonctions métropolitaines (CFM) sont en faible nombre dans les agglomérations d'outre-mer. Ils ne représentent respectivement que 6,1 % des emplois à Saint-Denis, 5,5 % à Pointe-à-Pitre et 5,1 % à Fort-de-France (*tableau 1*). Cette proportion dans l'emploi total est en moyenne de 6,6 % dans les 27 agglomérations françaises ayant entre 50 000 et 100 000 emplois. Dans le classement des unités urbaines par ordre décroissant du nombre d'emplois, Saint-Denis, situé au 45^e rang pour l'emploi total, gagne cependant une place pour les CFM. En revanche, les deux agglomérations antillaises en cèdent, Pointe-à-Pitre reculant du 43^e au 48^e rang et Fort-de-France du 52^e au 66^e (*graphique 1*).

Dans les trois agglomérations ultramarines, le manque d'emplois stratégiques se concentre

■ Graphique 1 - Hiérarchisation des unités urbaines en 2007 par nombre d'emplois et emplois stratégiques (CFM)



Source : Insee, recensement de la population.

Lecture du graphique : un écart en rouge (bleu) atteste d'un meilleur (moins bon) classement en nombre de CFM qu'en nombre d'emplois parmi les unités urbaines de France classées par ordre décroissant. L'agglomération de Valence par exemple, 48^e unité urbaine en termes d'emplois, est au 35^e rang en termes de CFM, soit un écart positif de 13 places.

dans le commerce inter-entreprises et plus encore dans la conception-recherche. À Fort-de-France, il se double d'une insuffisance d'emplois de cadres en gestion. Cette agglomération et celle de Saint-Denis sont en revanche un peu mieux dotées que la moyenne en cadres pour la culture et les loisirs, sans doute en raison de la dimension touristique de ces régions (*graphique 2*).

L'insularité et la faible taille démographique de ces régions d'outre-mer, sans net avantage comparatif du coût de la main d'œuvre, n'ont pas permis d'y développer une industrie manufacturière et des exportations. Le commerce inter-entreprises en pâtit probablement. Sans doute pénalisent-elles aussi les investissements dans la conception-recherche et l'emploi de cadres en ce domaine.

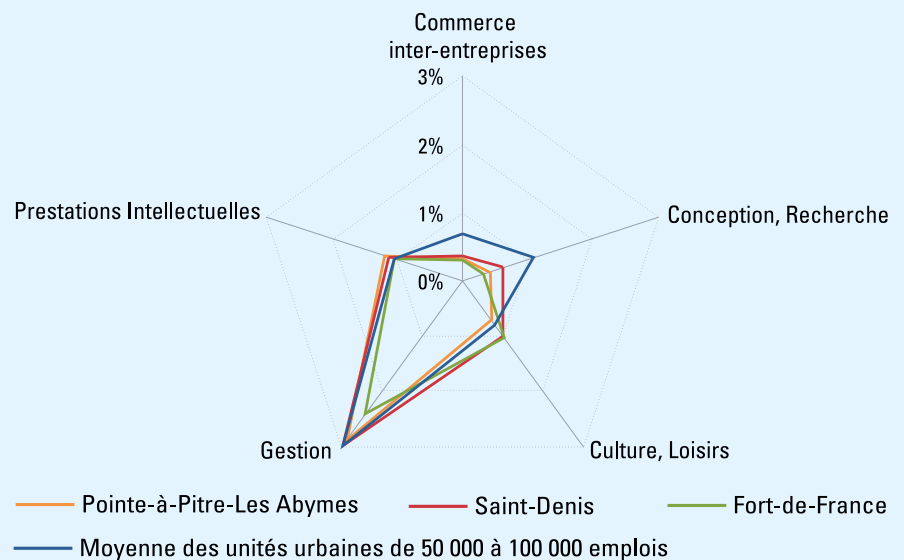
La croissance des emplois stratégiques est souvent concomitante à celle de l'emploi total. Deux catégories de fonctions se détachent : les concepteurs-chercheurs et les gestionnaires, l'effet d'entraînement étant plus prononcé encore pour les seconds : pour une croissance de trois points de l'emploi total, l'emploi de cadres gestionnaires croît de 10 points. L'importance des cadres gestionnaires pour le rayonnement économique place les agglomérations de Saint-Denis et de Pointe-à-Pitre dans une situation favorable. En 2007, elles ne manquaient pas de tels emplois, contrairement à Fort-de-France. Pour la conception-recherche en revanche, les insuffisances sont patentées. Si l'agglomération de Saint-Denis est en voie de résorber ce déficit, celles des Antilles ne connaissent pas d'essor particulier en mesure de réduire l'écart avec les autres agglomérations.

Rattrapage à La Réunion, écart grandissant aux Antilles

Durant la période 1999-2007, la part des CFM dans l'emploi, initialement voisine dans les trois agglomérations ultramarines, s'est accrue dans des proportions bien différentes. À Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France, l'emploi des CFM a moins progressé que dans les agglomérations de 50 000 à 100 000 emplois : le retard qui existait en 1999 s'est accentué. À Saint Denis en revanche, les emplois de CFM ont augmenté rapidement, de 60 % entre 1999 et 2007, ce qui a permis de combler une partie du retard (*graphique 3*).

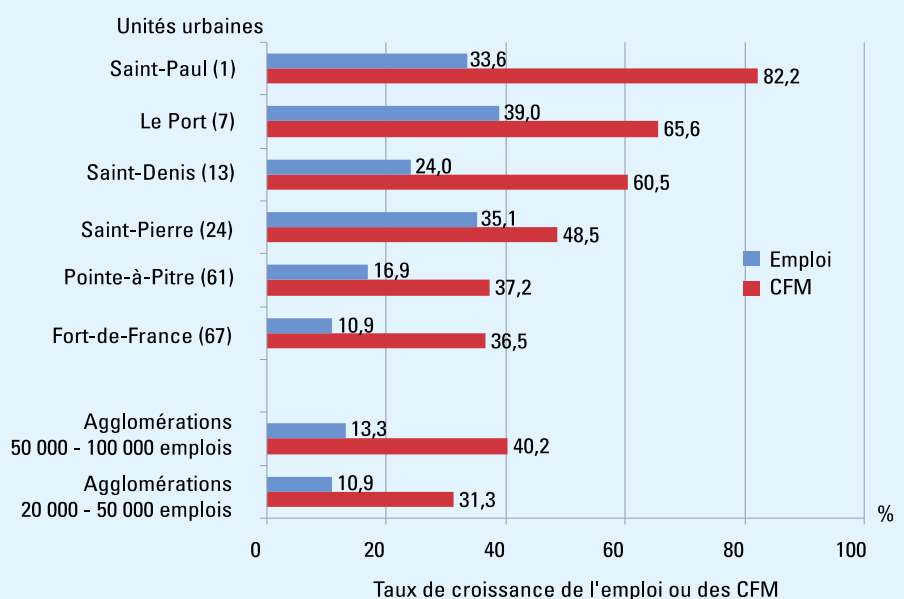
Même dans les agglomérations réunionnaises de taille plus modeste comme Saint-Paul, Le Port et Saint-Pierre qui comptent moins de 50 000

■ **Graphique 2 - Part de l'emploi stratégique par fonction dans les trois agglomérations d'outre-mer en 2007**



Sources : Insee, recensement de la population.

■ **Graphique 3 - Hiérarchisation des unités urbaines selon la croissance des CFM durant la période 1999-2007**



Source : Insee, recensements de la population.

emplois, la croissance des CFM est des plus fortes. Ainsi, parmi les agglomérations comptant plus de 20 000 emplois, quatre des cinq principales agglomérations de La Réunion figurent parmi les 25 premières en France pour leur taux de croissance des emplois stratégiques : Saint-Paul (1^{er}), Le Port (7^e), Saint-Denis (13^e) et Saint-Pierre (24^e). Saint-Denis affiche une progression de 20 points supérieure à la moyenne des unités urbaines de 50 000 à 100 000 emplois. Pour Saint-Paul et Le Port, la croissance des CFM dépasse respectivement de 50 et 34 points celle des unités urbaines de 20 000 à 50 000 emplois.

À l'inverse aux Antilles, la croissance de ces emplois est légèrement inférieure à la moyenne. Pointe-à-Pitre, située au 48^e rang pour le nombre de ses CFM, n'est plus que 61^e pour le taux de croissance de 1999 à 2007, parmi les agglomérations de 20 000 emplois ou plus. La position de Fort-de-France est stable.

L'emploi plus dynamique en dehors des agglomérations domiennes

Le développement d'une agglomération ne reste bien évidemment pas circonscrit à ses limites administratives ou géographiques. Il les déborde et l'économie environnante se développe également. Estimé en moyenne pour 73 départements français, le lien entre la croissance de l'emploi au sein d'une agglomération et celle au niveau départemental se révèle très fort. Ainsi, une accélération de l'emploi dans la ou les agglomérations principales se retrouve à hauteur de 90 % en moyenne sur l'emploi dans le reste du département. Cela ne signifie pas pour autant des taux de croissance de l'emploi identiques sur l'ensemble du territoire.

Les agglomérations domiennes s'écartent assez nettement de ce schéma moyen. Au contraire, l'accélération de l'emploi est généralement moins forte dans les agglomérations que dans le reste du département. Ainsi, l'agglomération de Fort-de-France en Martinique et les quatre de La Réunion (Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Paul et Le Port) ont connu entre 1999 et 2007 une croissance de l'emploi inférieure au reste du département. À Pointe-à-Pitre, l'effet est néanmoins inverse. Ainsi, en Guadeloupe, l'emploi se développe essentiellement dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre, tandis qu'en Martinique il progresse surtout en dehors de l'agglomération de

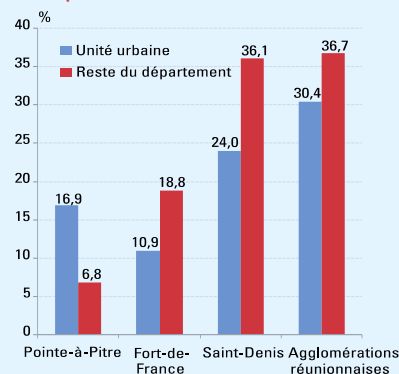
Fort-de-France. De même à La Réunion, la croissance de l'emploi est plus soutenue à l'extérieur des quatre agglomérations principales (graphique 5).

Ces agglomérations réunionnaises et bien plus encore celle de Fort-de-France enregistrent une densité de population supérieure à celle de Pointe-à-Pitre. Les évolutions de l'emploi résultent peut-être de cette différence. Les contraintes géographiques et l'aménagement du territoire sont aussi des dimensions à prendre en compte dans la comparaison des dynamiques de l'emploi entre agglomérations. ■

John BAUDE
ledom

Cet article n'engage que son auteur. Il n'engage pas l'institution à laquelle il est rattaché.

Graphique 5 - Croissance de l'emploi entre 1999 et 2007

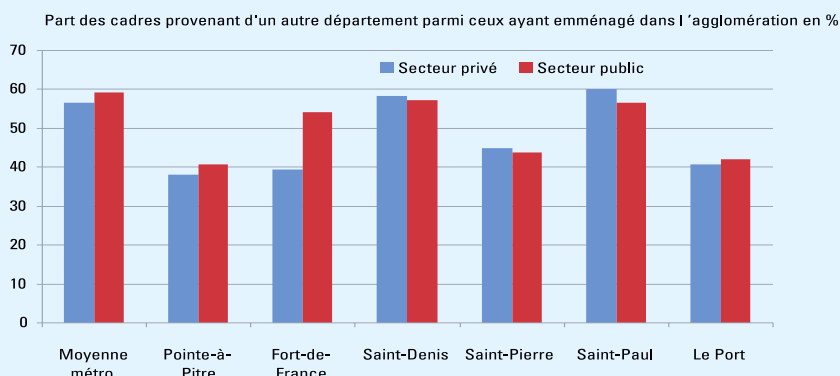


Sources : Insee, recensements de la population.

La Réunion attire des cadres

L'agglomération de Saint-Denis se distingue de celles de Pointe-à-Pitre et de Fort-de-France : parmi les cadres ayant emménagé dans l'agglomération au cours des cinq dernières années, beaucoup arrivent d'un autre département (graphique 4). Pour le secteur privé, l'écart est de près de 20 points avec les Antilles. De même, pour le secteur public, l'écart est très important avec l'agglomération de Pointe-à-Pitre, atteignant un peu plus de 16 points. L'agglomération dionysienne attire les nouveaux résidents cadres d'autres départements dans les mêmes proportions que la moyenne des agglomérations métropolitaines. Ceci malgré l'éloignement géographique de La Réunion, plus important encore qu'aux Antilles.

Graphique 4 - Part des cadres qui résidaient 5 ans auparavant dans un autre département, parmi les nouveaux cadres résidents des agglomérations



Source : Insee, recensement de la population 2007.

Lecture : Dans l'agglomération de Saint-Denis, 58 % des cadres du privé, résidents depuis moins de cinq ans, habitaient auparavant dans un autre département. 42 % résidaient déjà à La Réunion. Ces personnes sont cadres au moment de l'enquête de 2007, sans information sur leur fonction au moment de leur mobilité. La moyenne métropolitaine concerne les agglomérations de 50 000 à 80 000 emplois.

Produit intérieur brut à Mayotte en 2009

Une croissance dynamique mais un retard à rattraper

Le produit intérieur brut mahorais a fortement augmenté ces dernières années. Cette croissance est portée essentiellement par la consommation, dont les dépenses se répartissent équitablement entre les ménages et les administrations. La valeur ajoutée des administrations publiques représente à elle seule plus de la moitié du PIB de Mayotte. Celle des sociétés continue d'augmenter, mais sa contribution à la valeur ajoutée totale diminue.

Le solde du commerce extérieur reste très largement déficitaire, malgré la bonne tenue des services touristiques. Mayotte bénéficie d'un des PIB par habitant les plus élevés de la zone océan Indien, mais au regard des standards internationaux, son retard reste important.

Le produit intérieur brut (PIB) de Mayotte est estimé à 1,37 milliard d'euros pour l'année 2009 (tableau 1). En 2005, il s'élevait à 912 millions d'euros, ce qui correspond à une croissance

annuelle moyenne de 10,8 %. Le PIB par habitant est estimé à 6 600 euros, après 5 200 euros en 2005, soit une augmentation annuelle moyenne de 6,0 %. Ces dernières années, Mayotte a donc bénéficié d'une croissance dynamique, qui illustre le rattrapage économique en cours par rapport à la France métropolitaine et aux autres DOM. Néanmoins l'écart reste important : le PIB par habitant est 2,7 fois plus élevé à La Réunion et 4,5 fois plus élevé en France métropolitaine.

À l'image de la situation économique nationale, la croissance du département de Mayotte est essentiellement tirée par la consommation. Les dépenses qui y sont associées se répartissent équitablement entre les ménages et les administrations.

La consommation finale augmente de près de 50 %

La consommation finale des administrations publiques (APU) est estimée par leurs dépenses de fonctionnement. Les APU comprennent l'État, la Collectivité Départementale de Mayotte (CDM) et les communes. Entre 2005 et 2009, la consommation des APU a crû de 48 % (tableau 2). Plus de la moitié de cette croissance est imputable aux services de l'État, dont l'augmentation de la consommation sur la période a dépassé les 50 %. Celle de la CDM a augmenté de 40 %, et contribue ainsi à hauteur d'un tiers à la croissance de la consommation finale des APU. Enfin, les dépenses de fonctionnement des communes ont augmenté de 49 %, pour une contribution à la croissance totale de la consommation publique d'un huitième.

Les dépenses de consommation des ménages ont augmenté au même rythme : + 49 % entre 2005 et 2009. La croissance économique, forte sur l'île, et les augmentations récentes du salaire minimum garanti (SMIG) sont les principaux facteurs explicatifs. En effet, entre 2005 et 2009, le SMIG a augmenté de près de 60 %.

L'analyse des produits importés éclaire ce dynamisme. Le premier poste de consommation est l'alimentaire. Or, les importations de produits alimentaires se sont accrues de 50 % entre 2005 et 2009. Par ailleurs, les importations de véhicules ont augmenté de 80 % sur la même période.

Les dépenses d'investissement constituent le second poste de la demande. En 2009, elles ont été assurées à hauteur de 52 % par les APU, et 29 % par les sociétés. L'écart entre les dépenses

■ Tableau 1 - Évolution du PIB à Mayotte (moyenne des optiques emplois et ressources)

	2001	2005	2009
PIB en millions d'euros	610	912	1 374
PIB par habitant en euros	3 960	5 201	6 575

Source : Insee, comptes économiques.

■ Tableau 2 - Structure du PIB mahorais (optique emplois)

en millions d'euros

	2001	2005	2009
Consommation finale	645	1 027	1 524
Des ménages	357	537	799
Des administrations	288	490	726
FBCF¹	151	226	372
Invnt. des sociétés	49	77	108
Invnt. des ménages	30	45	71
Invnt. des administrations	72	104	194
Commerce extérieur	- 172	- 341	- 500
Exportations biens et services	11	20	31
Biens FAB ²	1	5	5
Services touristiques	10	15	26
Importations biens et services	183	361	532
Biens CAF ³	181	274	428
Services ⁴	2	2	4
Correction territoriale	-	84	100

Source : Insee, comptes économiques.

1. Formation brute de capitale fixe 2. Franco à bord.
3. Coût, assurance, fret. 4. Autres que transport et assurance inclus dans biens CAF

Une estimation du PIB par les emplois et les ressources

Le PIB est un indicateur économique qui permet de mesurer la richesse produite sur un territoire sur une période donnée. À Mayotte, il est calculé à partir de la moyenne de l'estimation du PIB par les emplois et du PIB par les ressources selon la méthode des petites économies insulaires. Cet indicateur constitue une base de travail fondamentale dans la perspective de l'accès au statut de région ultrapériphérique (RUP) à l'horizon 2014. En effet, la mesure du PIB par habitant fait partie des exigences européennes qui conditionnent le niveau des subventions et des aides octroyées. Dans cette optique, la mise en place des comptes économiques répond à ce besoin d'indicateurs comptables.

réalisées par ces deux agents économiques s'accroît puisqu'en 2005, leurs parts étaient respectivement de 46 % et de 34%. La part des investissements des ménages est stable (20 %).

En valeur, les investissements totaux ont augmenté de 65 % sur la période. Cette hausse des investissements illustre la dynamique dont bénéficie Mayotte, malgré la crise économique récente. Les besoins demeurent ainsi importants dans de nombreux domaines. Les investissements en matière de construction scolaire, de réseaux routiers et d'assainissement devraient continuer de croître sur la prochaine décennie. De nombreux projets sont à l'étude, comme par exemple la piste longue à l'aéroport de Pamandzi.

La part de la VA des entreprises diminue

Le PIB peut être aussi défini comme la somme des valeurs ajoutées (VA) produites par l'ensemble des agents économiques. Entre 2001 et 2009, la valeur ajoutée a augmenté dans les trois grands secteurs économiques (tableau 3), mais sa répartition a évolué.

La VA des sociétés a augmenté d'un tiers sur la période 2005-2009. Mais sa contribution à la valeur ajoutée totale diminue (graphique 1) au profit de celle des APU : + 53 % de croissance sur la même période.

Les administrations publiques représentent à elles seules plus de la moitié du PIB de Mayotte. À titre de comparaison, la part de la valeur ajoutée créée par les administrations publiques au niveau national est de 18 % en 2009. La croissance de la valeur ajoutée imputable aux APU correspond à la croissance des dépenses de personnel. Ces dépenses augmentent de façon comparable dans chacune des administrations

■ Tableau 3 - PIB Mahorais (optique ressources)

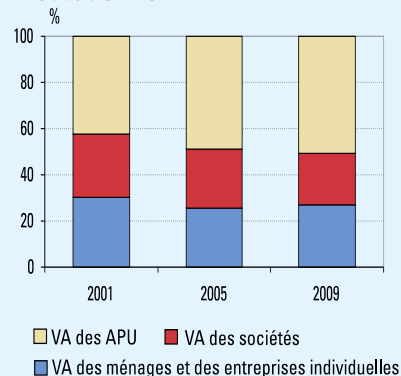
en millions d'euros

	2001	2005	2009
VA des ménages et EI ¹	181	236	363
VA des sociétés	164	230	306
VA des APU	253	447	683
PIB	598	913	1 352

Source : Insee, comptes économiques.

1. Entrepreneurs individuels

■ Graphique 1 - Répartition de la valeur ajoutée par secteur institutionnel



Source : Insee, comptes économiques.

(graphique 2). La masse salariale de l'État est la plus importante : 247 millions d'euros en 2009. Depuis 2005, ce budget a augmenté de 56 %. En 2009, cette croissance amorce un ralentissement.

S'agissant des ménages et des entreprises individuelles, l'estimation de la VA qu'ils génèrent augmente de 54 %. Cette augmentation participe à celle des revenus mixtes des entreprises individuelles. Le revenu disponible brut augmente de 50 %, grâce en partie à l'augmentation des prestations sociales. Elles ont en effet été multipliées par 2,8 sur la période, passant de 38 millions d'euros à 106 millions d'euros.

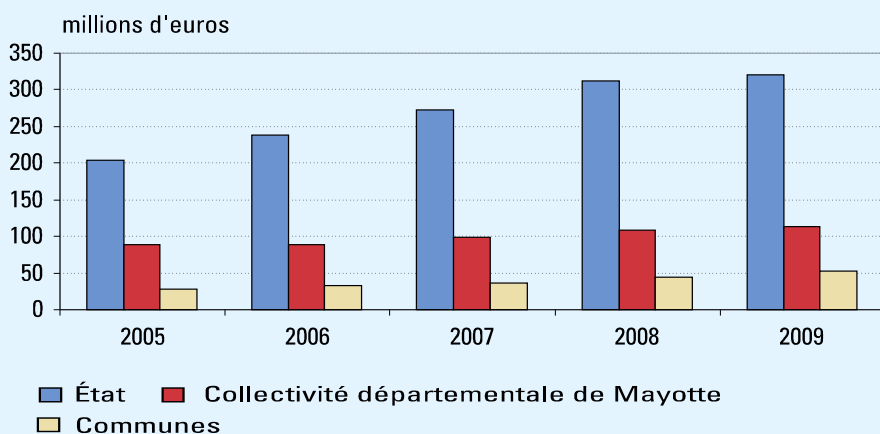
Les exportations de services touristiques ont doublé

Comme dans beaucoup de petites économies insulaires, le solde du commerce extérieur est largement déficitaire. Les importations constituent la très grande majorité des mouvements, les exportations étant très faibles.

À Mayotte, le niveau des exportations de services touristiques, directement lié à la fréquentation touristique de l'île, a presque doublé. Cette performance impacte directement le niveau global des exportations et confirme que le tourisme est un vecteur de croissance à Mayotte.

Ainsi, les exportations sont essentiellement dynamisées par la croissance du tourisme. La part des services touristiques dans l'ensemble des exportations est de 84 %, contre 16 % pour les exportations de biens.

■ Graphique 2 - Dépenses de personnel des administrations publiques



Source : Insee, comptes économiques.

Entre 2005 et 2009, la valeur totale des importations a augmenté de 72 %, soit 20 points de plus que la variation du PIB dans son ensemble. Le niveau des importations augmente chaque année, sauf en 2009 où il stagne. Ce ralentissement est principalement dû à la diminution du second poste d'importation : les machines et appareils, dont la valeur des importations a baissé de 15 %. La stabilité des importations de produits alimentaires (+2 %) et la forte hausse des importations de

matériel de transport (+24 %) ne suffisent pas à compenser la baisse des livraisons de machines et autres appareils.

Les importations destinées aux ménages croissent de 10 % par an

Au total, la valeur de l'ensemble des importations destinées aux ménages a augmenté de

45 % entre 2005 et 2009, soit une croissance moyenne de 10 % par an. La part de l'alimentaire occupe une place importante dans les dépenses des ménages. Ce poste concentre donc plus de 30 % du montant des importations destinées à la consommation des ménages (graphique 3).

Depuis 2005, ce sont les importations de matériel de transport qui ont le plus augmenté. En valeur, ce poste a augmenté de 80 %, passant de 14 millions d'euros en 2005 à 25 millions d'euros en 2009.

En 2009, le montant total des importations à destination des ménages diminue, suite à la forte baisse du poste « carburant » (-27 %). C'est la conséquence de la chute du cours du baril de pétrole durant l'année 2009, qui fait suite au pic enregistré en juillet 2008. Les volumes importés ont néanmoins augmenté de 5 %.

Le retard de Mayotte reste important

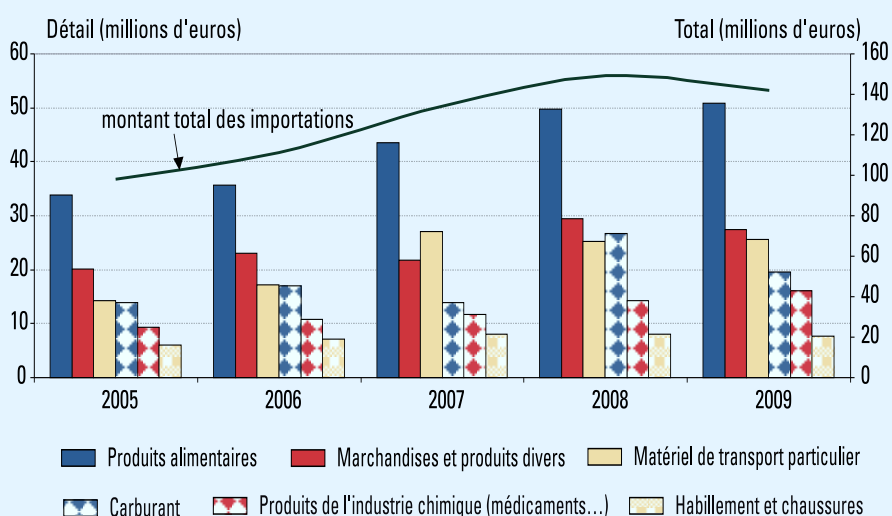
Au regard des standards nationaux, le retard de Mayotte reste important. Mais ce retard est à relativiser quand on tient compte de l'écart qui s'est creusé avec les petites économies insulaires (tableau 4). Mayotte occupe ainsi une place particulière, à mi-chemin entre les petits pays et les départements et territoires d'outre-mer.

A l'instar de Mayotte, la plupart des territoires géographiquement proches sont soumis aux contraintes liées à l'insularité avec un marché intérieur restreint, l'isolement, le coût du transport de personnes et de marchandises, une petite superficie (qui engendre des limites foncières) et des ressources naturelles limitées.

En terme de croissance économique, le PIB par habitant à Mayotte augmente de 26 % entre 2005 et 2009. Par rapport aux économies de l'océan Indien, Mayotte bénéficie d'un des PIB par habitant les plus élevés. En excluant l'île de La Réunion, seules les Seychelles la devançant, que ce soit en valeur ou en croissance (+55 %).

La croissance de Mayotte est d'ailleurs proche de la moyenne des pays de la zone (+32 %). Elle est même deux fois supérieure à celle de La Réunion. Depuis 2005, l'écart de PIB par habitant entre Mayotte et les îles voisines des Comores s'est accru : si le PIB par habitant comorien a progressé de 17 % entre 2005 et 2009, celui de Mayotte a augmenté de plus de 25 %.

■ Graphique 3 - Importations destinées à a consommation des ménages



Source : Douanes

Définitions :

- **Exportations** : elles regroupent les marchandises directement exportées, les marchandises réexportées après admission temporaire, et les marchandises exportées temporairement pour transformation. La valeur des exportations est établie d'après leur valeur en douane sur la base des factures FAB (franco à bord), c'est-à-dire y compris les frais de transport jusqu'à la frontière française.
- **Formation brute de capital fixe (FBCF)** : elle est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.
- **Importations** : elles comprennent l'ensemble des marchandises originaires des pays situés hors du territoire et déclarées pour la mise sur le marché intérieur, que ces marchandises arrivent directement de l'extérieur ou qu'elles soient en transit, dépôt ou transbordement. La valeur des importations est calculée sur la base des factures CAF (coût, assurances, fret).
- **Produit intérieur brut (PIB)** : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).
- **Production des administrations publiques (APU)** : La production des APU est égale à la somme des coûts de production car cette production n'a pas de prix sur le marché. Dans ces coûts de production se trouvent notamment les dépenses de personnels.
- **Revenu mixte** : le solde du compte d'exploitation des entreprises non constituées en sociétés appartenant au secteur des ménages est appelé revenu mixte. En effet, dans ce cas, le solde du compte d'exploitation contient implicitement un élément de rémunération pour le travail effectué par le propriétaire ou les membres de sa famille qui ne peut être distingué de son profit en tant qu'entrepreneur.
- **Valeur ajoutée (VA)** : solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire (valeur des biens et services utilisés pour assurer cette production).

L'écart entre Mayotte et les autres DOM français est toujours significatif, mais il a tendance à diminuer. Par exemple en 2009, le PIB par habitant de La Réunion est 2,7 fois plus élevé que celui de Mayotte. Ce rapport était de 3 en 2005. L'écart se réduit également par rapport aux autres régions d'outre-mer.

De même, le rapport entre le PIB par habitant de la France et celui de Mayotte est de 4,5 en 2009, contre 5,3 en 2005. ■

Vincent **GRACIET**

Insee Service régional de Mayotte



■ Tableau 4 - PIB par habitant et par pays ou région

	Population en milliers d'habitants	PIB/habitant en euros	
	2009	2009	2005
La Réunion	810	17 520	15 480
Seychelles	80	11 040	7 130
Mayotte	210	6 570	5 200
Afrique du Sud	48 690	6 260	3 520
Maurice ¹	1 270	4 680	3 840
Kenya ¹	38 530	560	380
Comores ¹	660	560	480
Tanzanie ¹	42 480	320	260
Madagascar ¹	19 110	300	230
Mozambique ¹	21 780	270	210
Union européenne (27)	501 100	23 500	23 700
France	63 960	29 290	27 810

Source : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux, Cerom ; ONU, World development indicators.

Les dépenses des touristes abondent le commerce extérieur

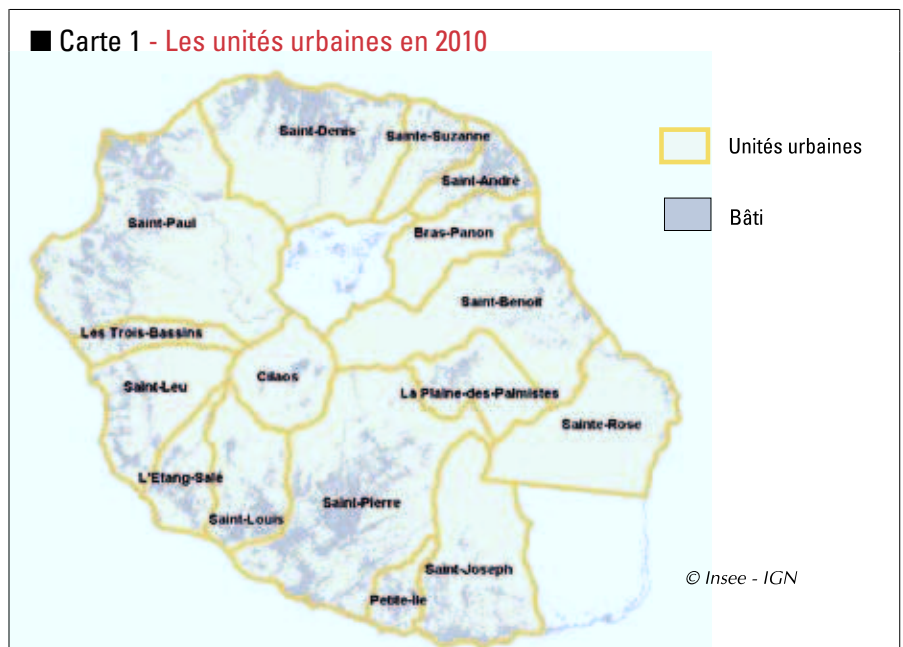
Dans le cadre des comptes économiques, le commerce extérieur ne se limite pas aux importations et aux exportations enregistrées par les services des douanes. L'Insee effectue une double correction territoriale afin que les comptes d'un territoire correspondent autant que possible à la réalité économique.

Ainsi, les dépenses des touristes sur un territoire sont considérées comme des exportations. À l'inverse, les dépenses des résidents hors du territoire sont comptabilisées en tant qu'importations. La principale difficulté consiste à estimer le niveau de ces dépenses, qui ne sont pas directement quantifiables. À Mayotte, un niveau de dépense a été estimé pour l'ensemble des résidents qui sont sortis du territoire, ainsi que pour les touristes. Le flux des personnes qui entrent et qui sortent du territoire est connu grâce aux statistiques de l'aéroport et à l'enquête tourisme réalisée par l'Insee.

L'Ouest et le Sud se restructurent autour de Saint-Paul et Saint-Pierre

Unités urbaines : Saint-Paul et Saint-Pierre, une urbanisation qui s'est étalée sur les communes frontalières

À La Réunion, comme dans les autres départements d'outre-mer, quasiment toutes les communes sont considérées comme urbaines, au sens du *Zonage en Unités Urbaines* de 2010 (carte 1). Seules Saint-Philippe et Salazie sont classées en communes rurales. Leur peuplement, constitué d'habitat dispersé et de quelques bourgs, ne permet pas d'isoler une zone de bâti continu de 2 000 habitants. Ce résultat s'explique par la taille des communes ultra-marines : rares sont celles hébergeant moins de 10 000 habitants, a fortiori 2 000. Depuis le dernier zonage, celui de 1999, la classification des communes réunionnaises entre urbaines et rurales est restée identique. En revanche les périmètres de certaines unités urbaines se sont modifiés. L'augmentation rapide de la population, qui a gagné 110 000 habitants en dix ans, a renforcé la densification de certains quartiers et favorisé la continuité du bâti. Les deux anciennes



Sources : Insee, zonages urbains 2010 ; IGN, BD-Topo 2008.

Zonage en unités urbaine

➤ La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et sur le nombre d'habitants. Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée **ville isolée**. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicommunale**. Les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Les communes qui n'entrent pas dans la constitution d'une unité urbaine composent donc, par différence, le **territoire rural**. Ces seuils (200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population) sont conformes aux recommandations de la Conférence des statisticiens européens de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies. En France, les dénivelés importants et les cours d'eau (en l'absence de ponts) constituent des coupures dans la continuité du bâti. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aéroports, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées. L'Insee revoit périodiquement ce zonage.

unités du Port et de Saint-Paul n'en constituent plus qu'une autour de Saint-Paul. L'Entre-Deux a rejoint l'unité urbaine de Saint-Pierre.

La Réunion compte à présent trois grandes unités urbaines dont les populations s'échelonnent entre 156 000 et 175 000 habitants au 1^{er} janvier 2009. Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre se classent parmi les 50 premières unités urbaines de France et occupent les 41^e, 42^e et 45^e rangs.

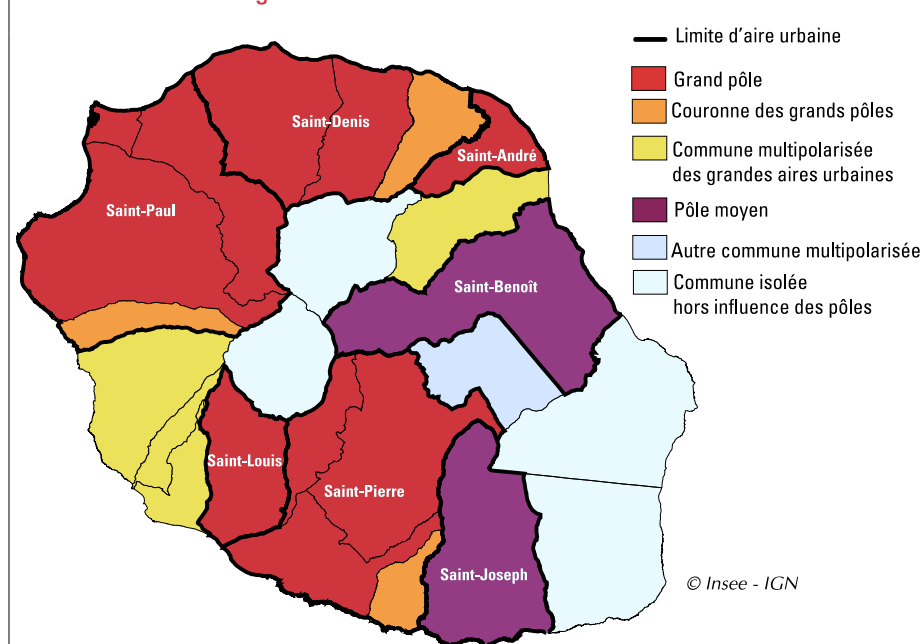
Aires urbaines : Les « petites communes » du sud-ouest entrent sous l'influence des grands pôles urbains

Le panorama des aires urbaines n'a pas changé dans le Nord et l'Est depuis 1999. Ce territoire est toujours dominé par l'aire urbaine de Saint-Denis, et dans une moindre mesure de Saint-André et Saint-Benoît (carte 2).

En revanche dans l'Ouest et le Sud, les grandes aires urbaines ont étendu leurs zones d'influence sur les communes avoisinantes. Saint-Paul, qui avait absorbé l'unité urbaine du Port, s'est adjoint la commune de Trois-Bassins dans sa couronne urbaine. Saint-Pierre, associé au Tampon et l'Entre-Deux, attire au moins 40 % des actifs occupés de Petite-Ile. De plus, les petites unités urbaines de Saint-Leu, des Avirons et de l'Étang-Salé, autrefois autonomes, sont devenues multipolarisées et vivent dans l'aire d'influence des grandes aires urbaines voisines.

C'est ainsi que les territoires du sud-ouest, qui présentaient en 1999 une juxtaposition d'unités urbaines plus ou moins grandes, apparaissent aujourd'hui comme un réseau plus structuré

■ Carte 2 - Le zonage en aire urbaines en 2010



autour de Saint-Paul et de Saint-Pierre, avec des pôles urbains relais à Saint-Louis et Saint-Joseph.

Les cinq grandes aires urbaines totalisent près de 650 000 habitants, soit 80 % de la population réunionnaise au 1^{er} janvier 2009. Leur croissance démographique est conforme à la moyenne départementale : + 1,5 % par an en moyenne sur les dix dernières années. Aux extrêmes, se situent l'aire urbaine de Saint-Denis (+ 1,2 %) et celle de Saint-André (+ 2,1 %). Les espaces les plus propices à une croissance démographique dynamique sont ceux des communes multipolarisées : + 2,2 %

en moyenne par an, avec des pics à + 4,0 % pour la Plaine des Palmistes et + 3,8 % pour Les Avirons. Sans être dans le champ d'attraction d'une seule grande aire urbaine, elles sont suffisamment proches pour profiter de leur potentiel d'emploi.

Les quatre communes isolées représentent 3 % de la population avec 25 300 habitants. Leur croissance démographique, faible, est en moyenne de + 0,2 % par an. ■

Nelly ACTIF
Chef de la division Études

Zonage en aires urbaines

➤ Le **zonage en aires urbaines (ZAU)** cherche à obtenir une vision des aires d'influences des villes. Il s'appuie sur le zonage en unités urbaines, la localisation de l'emploi et les déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail. Le ZAU décline le territoire en quatre catégories. Trois d'entre elles constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées. La dernière représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales.

Dans un premier temps, il sélectionne les **pôles urbains**, c'est-à-dire les villes (unités urbaines) qui concentrent au minimum 1 500 emplois. Au sein des pôles, on distingue les grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois). La seconde étape consiste à délimiter les **couronnes des pôles**, c'est-à-dire les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans un grand pôle urbain voisin ou sa couronne périurbaine. Les **aires urbaines** sont définies en adjoignant à chaque pôle sa couronne. En fonction de la taille des pôles, on distingue les grandes aires urbaines, les moyennes aires urbaines et les petites aires urbaines.

Enfin, parmi les communes non présentes dans les aires, certaines sont attirées par plusieurs aires, de sorte que 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans des aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Au sein de ces communes appelées **multipolarisées**, on distingue les communes multipolarisées des grandes aires urbaines lorsque les déplacements se font vers un ou plusieurs grands pôles et les autres communes multipolarisées, dites parfois à faible influence urbaine. Les communes restantes sont les communes isolées hors influence des pôles.



Des ménages plus **petits** et plus **nombreux**

D'ici 10 ans, La Réunion comptera près de 80 000 ménages supplémentaires, qu'il faudra loger. Les ménages seront plus petits qu'aujourd'hui. Ainsi, le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie transformeront la composition des ménages : davantage de personnes seules et de couples sans enfant, moins de familles avec enfant(s). La part des adultes qui vivent seuls avec leur(s) enfant(s) restera sensiblement la même qu'aujourd'hui. Dans les années qui viennent, chaque communauté d'agglomération devra accueillir de nouveaux ménages, aux particularismes marqués : plus de jeunes et de personnes seules au Nord, davantage de couples avec enfant(s) à l'Est et à l'Ouest, des personnes âgées au Sud.

En 2020, 347 400 ménages vivront à La Réunion, soit 78 800 de plus qu'en 2007 (tableau 1). L'augmentation du nombre de ménages restera soutenue jusqu'en 2020 (+ 2 % par an), mais sera bien inférieure à celle de la décennie 90 (+ 3,5 % par an). La construction de 6 000 logements par an d'ici 2020 sera nécessaire, uniquement pour héberger ces nouveaux ménages. Caractériser les ménages de demain permettra de mieux adapter l'offre de logement, sur un territoire où les terrains à bâtir sont rares.

Des ménages plus petits

Depuis plusieurs années, le nombre moyen de personnes qui vivent dans un ménage diminue. Il ne sera plus que de 2,6 en 2020, ce qui était le niveau de la France métropolitaine en 1990 (graphique 1 et 2). À La Réunion, il était cette année-là de 3,8. D'ici 2020, le nombre de ménages augmentera deux fois plus vite que la population

(+ 2 % contre + 1,1 % par an). Le vieillissement de la population et les changements de modes de vie (vivre seul, en couple, en famille monoparentale...) en sont la cause.

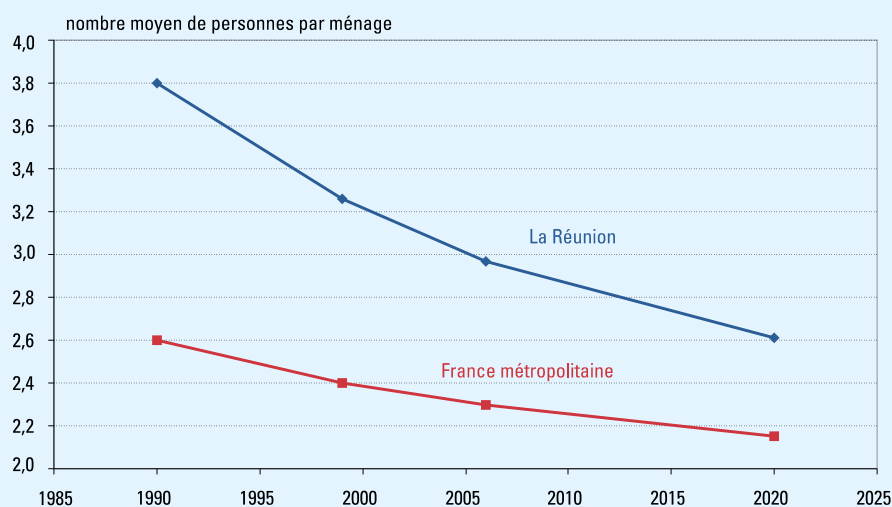
Les ménages de personnes âgées sont plus petits que la moyenne, les enfants étant partis. En 2020, les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans seront 46 500 de plus qu'en 2007. Les

■ Tableau 1 - Les ménages à La Réunion : plus du double en 30 ans

	en nombre			
Année	2020	2007	1999	1990
Ménages	347 400	268 700	215 000	157 900

Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020.

■ Graphique 1 - Le nombre de personnes par ménage diminue rapidement



Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020.

ménages plus jeunes, de moins de 30 ans, n'augmenteront que de 7 000. Dans le même temps, la répartition des modes traditionnels de cohabitation (couple, famille, personne seule...) sera modifiée.

D'ici 2020, les ménages de personnes seules seront beaucoup plus nombreux. À l'inverse, le nombre de couples avec enfants diminuera sensiblement. Ils resteront néanmoins plus nombreux que les couples sans enfant, qui eux vont fortement augmenter. Les familles monoparentales s'accroîtront dans les mêmes proportions que la population.

Plus de personnes seules, surtout des femmes

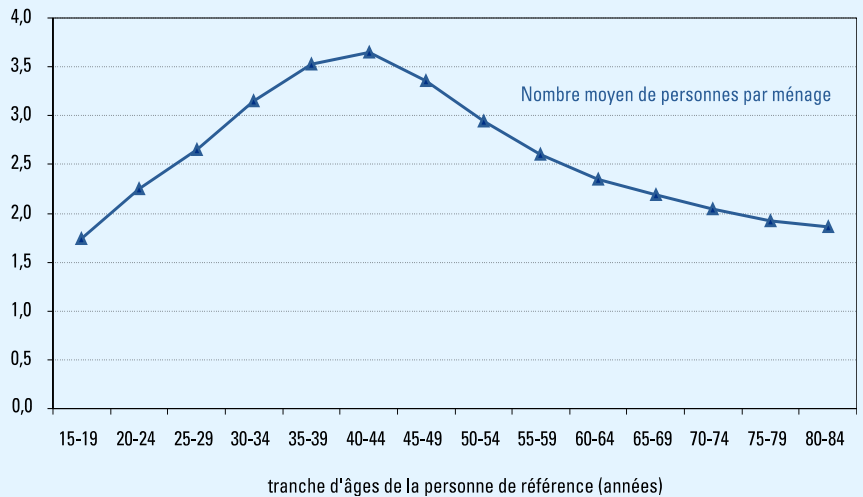
En 2020, les ménages de personnes vivant seules seront 99 600 (+ 43 500 par rapport à 2007), dont 57 % de femmes. Les personnes seules représenteront 29 % des ménages alors qu'elles ne sont que 21 % en 2007 et n'étaient que 13 % en 1990 (graphique 3). La Réunion se rapprochera ainsi de la France métropolitaine d'aujourd'hui où 33 % des ménages sont composés d'une seule personne. À La Réunion, les modes de vie ont changé plus rapidement qu'en France métropolitaine : il a fallu plus de 25 ans en France pour que la part des ménages de personnes seules progresse de 8 points ; il n'a fallu que 13 ans à La Réunion.

D'ici 2020, les personnes seules augmenteront massivement, principalement en raison du vieillissement de la population. Plus de la moitié des personnes seules supplémentaires auront plus de 60 ans. Les deux tiers d'entre elles seront des femmes. En effet, les femmes âgées se retrouvent souvent seules, malgré un veuvage plus tardif dû à l'augmentation de l'espérance de vie. Chez les moins de 30 ans, les personnes seules seraient plus nombreuses parmi les étudiants, les jeunes actifs (particulièrement les femmes) et les hommes (après à une séparation).

Le modèle familial s'effrite

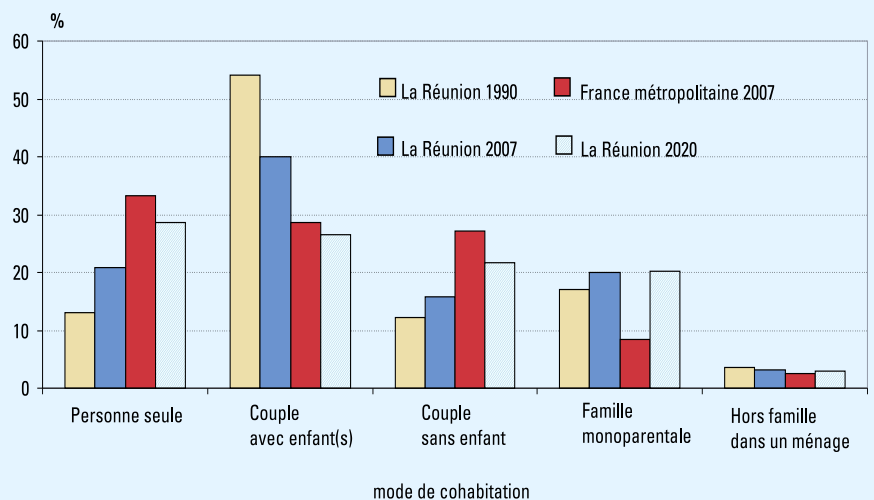
En 2020, les couples avec enfant(s) seront 92 300. Bien que la population augmente, ils seront 15 200 de moins qu'en 2007. En 2020, ils ne représenteront plus que 27 % des ménages, soit autant qu'en France métropolitaine aujourd'hui. Alors qu'en 1990, la moitié des ménages réunionnais étaient des couples avec enfant(s).

■ Graphique 2 - Le nombre de personnes par ménage décroît lorsque la personne de référence dépasse 40 ans



Source : Insee, recensement de la population 2007.

■ Graphique 3 - Modes de cohabitation : les ménages réunionnais de 2020 proches de la France métropolitaine d'aujourd'hui



Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020.

Là encore le vieillissement de la population et le changement des modes de vie expliquent ce recul. Les couples avec enfants vieillissent et deviennent des couples sans enfants. Les jeunes couples auront en outre moins d'enfants et un peu plus tard, ce qui entraîne une baisse de la part des couples avec enfants avant 30 ans.

La vie de couple attire également moins les jeunes. En 2020, 26 % des moins de 30 ans vivront en couple contre 40 % en 2007. Un tiers des jeu-

nes de plus de 15 ans vivront seuls ou au sein d'une famille monoparentale.

La population vieillissant, les couples sans enfant deviendront également plus nombreux : ils seront 75 300 ménages en 2020 (+ 32 700). Ils représenteront alors un ménage sur cinq, dont la moitié aura plus de 60 ans. Ce sont les générations nombreuses nées dans les années soixante qui arriveront aux âges où les enfants ont quitté le domicile familial.

Toujours 20 % de ménages monoparentaux

La Réunion hébergera 70 200 ménages monoparentaux en 2020 (+ 16 500). Ils seront alors presque aussi nombreux que les couples sans enfants. Cependant, leur part parmi les ménages augmentera peu et se stabilisera à 20 %.

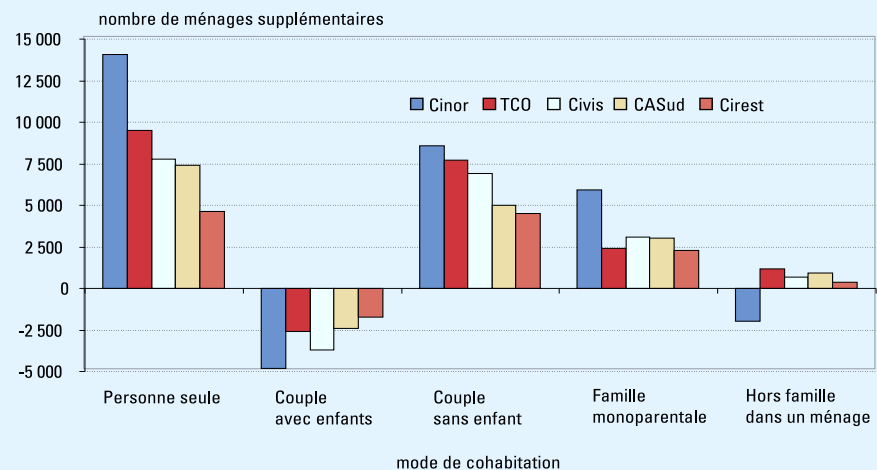
Le nombre important de familles monoparentales, constituées d'un parent isolé avec enfant(s), est une des particularités dominiennes. À La Réunion, un ménage sur cinq est aujourd'hui une famille monoparentale. Dans 90 % des cas, il s'agit d'une mère avec enfant(s). Dans les autres Dom, les ménages monoparentaux représentent jusqu'à un ménage sur quatre (Guyane et Martinique). En France métropolitaine, les ménages monoparentaux sont beaucoup moins fréquents (un sur douze).

La Cinor et le TCO devront absorber la moitié des ménages supplémentaires

Comme aujourd'hui, les communes de la Communauté intercommunale du nord de La Réunion (Cinor) concentreront en 2020 le plus grand nombre de ménages (91 600) parmi les cinq communautés d'agglomération réunionnaises (tableau 2). Elle devra absorber également plus de nouveaux ménages (21 800) que les autres d'ici 2020. Les ménages des communes de la Cinor seront également plus petits et plus jeunes qu'ailleurs.

Ainsi, 34 % des ménages y seront composés de personnes seules contre 29 % à La Réunion (graphique 4). À l'inverse, les couples avec enfants ne constitueront que 21 % des ménages (27 % à La Réunion).

■ Graphique 4 - Ménages supplémentaires entre 2007 et 2020 par mode de cohabitation : beaucoup plus de personnes seules sur le territoire de la Cinor



Sources : Insee, recensements de population et projection de ménages 2007-2020.

Par ailleurs, la part des jeunes ménages de moins de 25 ans sera trois fois plus importante qu'ailleurs. En effet, la présence de l'université attire les étudiants, et l'activité économique de la zone fournit de nombreux emplois aux jeunes actifs. En particulier, les jeunes femmes actives seront plus nombreuses dans le milieu urbain du territoire de la Cinor.

En 2020, les communes du Territoire de la côte ouest (TCO) accueilleront 83 200 ménages, soit 17 900 de plus qu'en 2007. De plus grands ménages vivent sur ce territoire, et les couples avec enfants correspondront à 31 % des ménages (27 % Réunion). A contrario, la part des

ménages monoparentaux se réduira d'ici 2020, passant de 20 % en 2007 à 18 %.

Le territoire du TCO deviendra alors la région où la part des familles monoparentales est la plus faible de l'île.

Les communes de la Communauté intercommunale des villes solidaires du sud (Civis) compteront 71 200 ménages en 2020, soit 15 000 de plus. Les ménages y seront plus âgés que la moyenne, mais les différents types de ménages y seront représentés de la même façon qu'à La Réunion dans son ensemble. En 2020, les ménages monoparentaux seront toutefois plus nombreux qu'avant (19 % contre 14 % en 1990).

34 % de ménages en plus dans les communes de la CASud

En 2020, les communes de la Communauté d'agglomération du sud (CASud) hébergeront 54 600 ménages. C'est la communauté d'agglomération où le taux d'accroissement du nombre de ménages entre 2007 et 2020 sera le plus important : + 34 %, soit 13 800 ménages supplémentaires. La part des ménages âgés y sera plus élevée qu'ailleurs sur l'île, ce qui explique que la taille des ménages y sera plutôt petite.

La Communauté intercommunale Réunion est (Cires) demeurera en 2020 la plus petite des communautés d'agglomération de l'île. Avec 10 300 ménages supplémentaires, les communes correspondantes compteront 46 800 ménages, soit deux fois moins que la

■ Tableau 2 - Nombre de ménages par mode de cohabitation en 2020 : un tiers de ménages de plus dans les communes de la Communauté d'agglomération du sud

	Cinor	TCO	Civis	CASud	Cires	La Réunion
Personne seule	31 400	22 000	19 300	16 000	10 800	99 600
Couple avec enfant (s)	19 400	25 500	19 000	14 000	14 500	92 300
Couple sans enfant	20 000	17 500	16 100	12 000	9 800	75 300
Famille monoparentale	20 200	15 200	14 200	10 600	10 100	70 200
Hors famille dans un ménage	600	3 200	2 500	2 100	1 500	9 900
Total	91 600	83 200	71 200	54 600	46 800	347 400
Évolution 2007/2020 en %	+ 31	+ 27	+ 27	+ 34	+ 28	+ 29

Source : Insee, projection de ménages 2007-2020.

Compter les ménages, c'est prévoir les logements de demain

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement (DEAL), partenaire de l'Insee pour cette étude, souhaite anticiper les besoins en logements à l'horizon 2020.

Mesurer la croissance du nombre de ménages permet de prévoir le nombre de logements supplémentaires pour les héberger. Étudier les changements dans les modes de vie (vivre seul, en couple, dans une famille monoparentale...) permet de mieux déterminer la taille des constructions (petits ou grands logements).

À chaque type de ménage correspond une demande de logement. La taille du ménage, qu'il s'agisse de familles nombreuses, de couples sans enfant ou de personnes seules, détermine un besoin en nombre de pièces. Mais d'autres éléments sont également à prendre en compte, comme l'âge du ménage. En effet, un couple âgé sans enfant occupe souvent un grand logement, qui correspondait à ses besoins lorsque les enfants habitaient avec eux. Ils l'ont conservé par attachement à leur cadre de vie et éventuellement pour accueillir leurs petits enfants.

Entre 1999 et 2007, le nombre de logements a augmenté en moyenne de 7 080 par an. Ces logements supplémentaires sont inférieurs aux constructions effectives de logements qui ont eu lieu pendant cette période. En effet, le renouvellement des logements (reconstruction après destruction) n'est pas pris en compte. Cette augmentation du nombre de logements n'a toutefois pas éradiqué le surpeuplement : en 2006, 18 % des Réunionnais vivaient dans des logements considérés comme surpeuplés. En effet, ces logements ne disposent pas du nombre de pièces suffisant pour répondre à la norme Insee de l'indice de peuplement.

■ **Tableau 3 - Nombre de pièces du logement par mode de cohabitation en 2007 : les ménages vivent en moyenne dans 3,82 pièces**

Personne seule	Couple avec enfant (s)	Couple sans enfant	Famille monoparentale	Hors famille	Total
2,94	4,26	3,91	3,79	3,82	3,82

Source : Insee, recensement de la population 2007.

■ **Tableau 4 - Nombre de logements par EPCI**

	2020	2007	Écart 2020/2007
Cinor	101 800	75 624	26 176
TCO	92 500	71 227	21 273
Civis	79 100	62 136	16 964
CASud	60 700	45 704	14 996
Cirest	52 000	40 143	11 857
La Réunion	386 000	294 834	91 166

Source : Insee, recensement de la population, projection 2007-2020.

Note de lecture : en 2007 et 2020, 90 000 nouveaux logements seront nécessaires pour héberger les ménages, soit 7 000 par an. La Cinor et le TCO auront les besoins les plus importants.

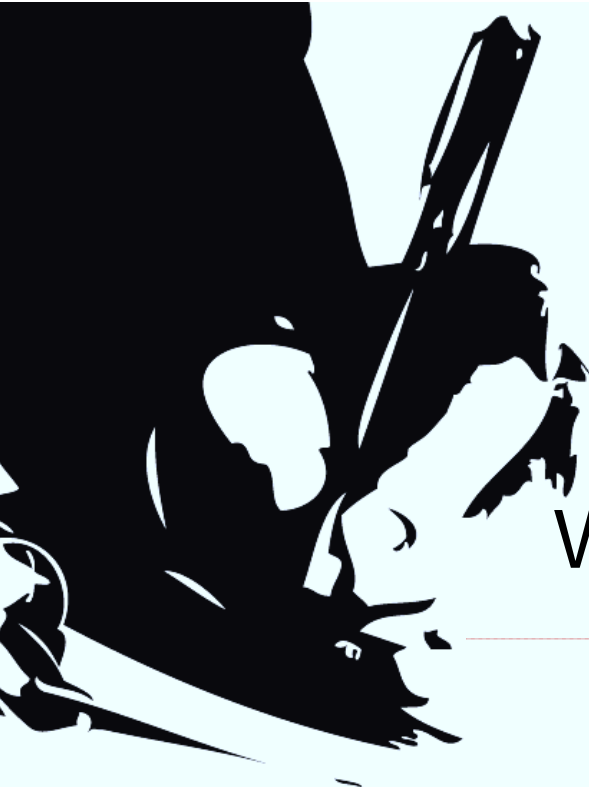
Cinor. Les familles sont très présentes sur ce territoire. En effet, elles s'installent souvent là où les logements sont spacieux et moins chers, alors que les jeunes préfèrent des appartements en ville. Dans les communes de la Cirest, 31 % des ménages seront de couples avec enfant(s) et 22 % des parents isolés avec enfant(s). Les ménages de personnes seules seront moins nombreux qu'ailleurs. ■

Anne LEVET
Chargée d'études

Jaime de ALMEIDA
DEAL de La Réunion-Responsable unité politique et planification de l'habitat

Définitions :

- Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent le même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes résidant en collectivité sont considérées comme vivant «**hors ménages ordinaires**».
- Une **projection** est une simulation qui ne permet pas de prévoir avec certitude ce qui va se passer mais permet de mesurer précisément ce qui se passerait si certaines hypothèses étaient vérifiées. Les projections de ménages sont établies à partir des projections de population 2007-2020 réalisées en 2010 par l'Insee. Les projections de population sont réalisées avec le nouvel outil Omphale qui applique des tendances de fécondité, de mortalité, et de migrations propres aux territoires observés (ici les communautés d'agglomération). Il permet d'élaborer des hypothèses et de construire des scénarios. Il fonctionne à partir des données issues du recensement de la population 2007 et de l'état-civil. Le recensement fournit les populations de base. Ensuite, elles évoluent jusqu'en 2020 en fonction de trois facteurs : les naissances, les décès, les arrivées et départs.
 - les naissances sont estimées à partir des données d'état-civil. Le scénario choisi prévoit une baisse probable de la fécondité à 2,3 enfants par femme à l'horizon 2030 (2,5 actuellement). Chaque communauté d'agglomération évolue parallèlement à la tendance réunionnaise.
 - les décès sont également calculés à partir des données d'état-civil. Ils évoluent ensuite parallèlement à ceux de la France métropolitaine.
 - les tendances migratoires entre les régions sont calculées à partir du recensement 2007. Elles sont maintenues sur toute la période de projection. Elles sont composées d'une part des échanges avec les autres régions françaises, d'autre part des échanges avec le reste du monde, essentiellement l'étranger et Mayotte.



Vos contacts avec l'Insee

Internet

Le **site national de l'Insee** donne accès aux informations nationales et régionales

- Les 24 directions régionales de l'Insee
- Les données du recensement de la population
- Les indices et séries statistiques
- Les données structurelles sur les entreprises
- Le répertoire SIRENE
- Le portail "Entreprises"
- Le portail "Collectivités locales"
- Des fichiers détaillés téléchargeables
- Un espace dédié à la presse

La **lettre électronique de l'Insee Réunion** est envoyée gratuitement une fois par mois aux abonnés. Vous y trouverez toutes les actualités de l'Insee à La Réunion. Adresse : www.insee.fr/Reunion rubrique "liens" "s'abonner à la lettre électronique".

La **lettre électronique de l'Insee Mayotte** est envoyée gratuitement une fois par trimestre aux abonnés. Vous y trouverez toutes les actualités de l'Insee à Mayotte. Adresse : www.insee.fr/Mayotte rubrique "liens" "s'abonner à la lettre électronique".

Un contact

insee-contact@insee.fr

Téléphone

Où trouver la bonne information ?

- > **09 72 72 4000** du lundi au vendredi de 9 H à 17 H (horaire France métropolitaine)
- tarification "appel local"
- > Les indices 24 H/24
Au **09 72 72 2000** - tarification "appel local"
- > Sirene : **09 72 72 6000** - tarification "appel local"

Une visite

Une borne Internet en libre service est à disposition dans nos locaux
Horaires d'ouverture au public : du Lundi au Vendredi de 8H30 à 11H30
Consultation de documents : sur rendez-vous uniquement

INSEE - Direction régionale de La Réunion-Mayotte
Parc technologique de St Denis
10, rue Demarne - B.P. 13
97408 St Denis Cédex 9 Tél. : **02 62 48 89 00** - Fax : **02 62 48 89 89**

L'Insee présente
**L'essentiel
sur la France...**



- > Une présentation synthétique, accessible à tous, des données économiques, démographiques et sociales de la France.
- > De nombreuses comparaisons européennes et internationales
- > **Nouveau :** des indicateurs sur la durée et les conditions de travail

En vente en librairie
et sur www.insee.fr

Collection Insee Références



INSEE